

# L'Écho des Îles



# Sommaire

*Le mot du maire* ..... 3

*Vie communale* ..... 4

Jean-Paul Agnier nous a quittés ..... 4

Recensement 2013 ..... 4

Campagne de démoustication 2012 ..... 5

Législation, communications diverses ..... 5

La commune en images ..... 14

*Vie scolaire* ..... 17

Ecole ..... 17

Différents services existants  
à destination des enfants et des jeunes ..... 16

*Vie associative* ..... 19

Comité des Fêtes ..... 19

L'âge d'or ..... 19

Arenthon Environnement ..... 20

Mer et Montagne ..... 21

Foot ..... 21

Chère vogue ..... 21

*Vie intercommunale* ..... 22

Résumé des conseils communautaires ..... 22

SIVU - Espace nautique des Foron ..... 23

Syndicat d'eau ..... 24

*Comptes rendus* ..... 26

Conseil municipal du 05/12/2011 ..... 26

Conseil municipal du 16/01/2012 ..... 29

Conseil municipal du 13/02/2012 ..... 31

Conseil municipal du 05/03/2012 ..... 32

Conseil municipal du 26/03/2012 ..... 35

Conseil municipal du 07/05/2012 ..... 40

*Etat-Civil* ..... couverture

*Nous précisons que toutes les photos  
qui paraissent dans les échos des îles  
sont prises sur la commune d'Arenthon.*

*Photo de couverture :  
Les nénuphars*

## Infos pratiques

### *Coordonnées de la mairie :*

Adresse : 22, route de Reignier

Téléphone : 04 50 25 51 87

Fax : 09 70 62 36 70

e-mail : [commune.arenthon@orange.fr](mailto:commune.arenthon@orange.fr)

site : [www.arenthon.fr](http://www.arenthon.fr)

Permanence de M. le Maire (sur rendez-vous) : le lundi de 9 h 00 à 11 h 30 et le jeudi de 16 h 00 à 19 h 00.

Rencontre avec les adjoints : sur rendez-vous.

### *Pour contacter l'équipe municipale :*

Vos réactions, vos questions, vos suggestions nous intéressent !

Votre participation nous permettra de mieux orienter nos décisions et nos actions dans l'intérêt de notre commune. Aussi, n'hésitez pas à nous les transmettre par courrier adressé à la mairie d'Arenthon ou à l'adresse e-mail [commune.arenthon@wanadoo.fr](mailto:commune.arenthon@wanadoo.fr)

### *Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :*

pour rencontrer des membres du CCAS : prendre rendez-vous par téléphone auprès du secrétariat de la Mairie.

### *Horaires d'ouverture au public :*

Lundi : 9 h 00 - 12 h 00

Mardi : 14 h 00 - 18 h 30

Mercredi : 8 h 30 - 11 h 30 et 14 h 00 - 17 h 00

Jeudi : 14 h 00 - 19 h 00



## ■ *Le mot du Maire*

Bonjour,

Comme cela vous avait été annoncé dans notre dernier bulletin l'équipe municipale après réflexion a décidé de poursuivre deux projets : aménagement du parking et sécurisation du cimetière et construction d'une micro-crèche.

Dans les prochains six mois, l'aménagement du parking du cimetière sera réalisé ; ces travaux vont engendrer des nuisances ; veuillez nous en excuser mais nous ne pouvons plus laisser ce secteur ainsi.

En ce qui concerne la micro-crèche, l'architecte chargé de ce projet a été choisi et nous allons tout d'abord travailler en collaboration avec les services spécialisés sur l'élaboration des plans ; cette micro-crèche devrait voir le jour au printemps 2013.

Le projet de PLU vient d'être arrêté par le Conseil Municipal le 7 mai ; il a été envoyé aux Personnes Publiques Associées (services de l'état, communes voisines et associations diverses) pour qu'ils émettent leurs remarques ; en Septembre un commissaire enquêteur sera durant un mois en Mairie pour enregistrer vos doléances.

Au mois de Mars, les élus ont voté le budget ; d'un commun accord aucune augmentation des taxes n'a été effectuée ; comme vous pourrez le lire dans ce bulletin, nos finances sont saines.

Nos dépenses sont bien maîtrisées tout en désirant maintenir et même améliorer les services rendus ; afin de concrétiser ceci, nous avons dû employer du personnel qualifié qui répond tout à fait à notre attente.

Notre nouveau Service Jeunesse comprenant : Périscolaire, Ecole Municipale des sports, Point d'Accueil Jeunes a un an ; la mise en place d'une telle structure représente un énorme travail et je remercie tous ceux qui ont participé avec ardeur à cette réalisation qui est un « plus » pour nos Jeunes ; la période de rodage étant effectuée, reste au personnel de s'employer et de s'investir pour un bon fonctionnement.

Depuis plusieurs années le CCAS n'a cessé d'améliorer les rencontres entre anciens : repas, goûter, voyages ; je sais que tout ceci est fort apprécié.

Je ne veux pas passer sous silence toutes les animations organisées par les bénévoles réunis dans nos Associations qui font qu'Arenthon est comme je l'ai déjà dit un village où il fait bon vivre ; je lance un message aux nouveaux arrivants, n'hésitez pas à vous faire connaître et à rentrer si vous avez du temps dans ces Associations.

Comme arrive l'été, j'espère avec beaucoup de soleil, je souhaite à vous tous de bonnes vacances.

Alain Velluz



## ■ *Jean-Paul Agnier nous à quitté*

Jean Paul Agnier a passé toute sa vie à Arenthon : le village qu'il aimait.

Son amour du travail bien fait, son grand sens du contact, son besoin de rendre service ne pouvaient pas le laisser indifférent aux soucis de la municipalité.

Aussi a-t-il participé à la vie, à l'évolution de son cher village sans compter son temps.

Il a été conseiller municipal de 1977 à 2001 puis adjoint de 2001 à 2008.

Homme de terrain, il a été responsable des commissions voirie et travaux.

Il faisait également partie du syndicat d'eau, soucieux de distribuer de l'eau de bonne qualité à tous les abonnés.

Il n'aurait manqué une soirée pour rien au monde ! Il était présent et actif dans de nombreuses associations où il laisse déjà un grand vide.

Il a été le premier président du club de foot d'Arenthon et était un membre très actif à la R'Biolle et au comité des fêtes.

Il aimait cultiver son jardin, s'occuper de ses animaux et n'était pas avare de conseils et de coups de main.

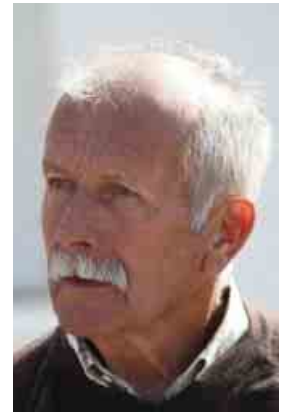
Sa maison était toujours ouverte et accueillante. Il fallait s'arrêter pour boire la chèvre, le cidre ou le ratafia...

Malgré toutes ses activités, il n'a pas laissé de côté sa famille. C'est là qu'il était le plus heureux, entouré des siens et surtout de ses deux petites filles.

La vie ne l'a pas épargné mais il gardait espoir et optimisme.

Jean Paul, chacun garde de toi le souvenir d'un homme bon, droit, serviable, accueillant et de bonne compagnie.

Merci pour ce que tu as fait pour Arenthon et les arenthonnais.



## ■ *Recensement 2013*

En 2013, la commune d'Arenthon va réaliser le recensement de ses habitants.

La collecte débutera le 17 janvier 2013 et se terminera le 16 février 2013.

La commune recherche 3 agents recenseurs pour effectuer cette enquête de recensement.

Chaque agent aura à charge 250 logements, soit environ 500 habitants à recenser.

Il devra effectuer lui-même la tournée de reconnaissance entre les deux séances de formation. L'agent recenseur devra collecter les informations pour tous les logements qui lui sont confiés. Il devra déterminer la catégorie de chaque logement. Il déposera les questionnaires auprès des habitants du logement après les avoir numérotés, puis devra les récupérer une fois remplis et vérifier qu'il y a autant de bulletins individuels que de personnes annoncées dans la feuille de logement. Il devra tenir à jour son carnet de tournée.

L'agent devra rencontrer régulièrement l'agent communal qui l'encadrera, faire avec lui le point sur l'avancement de sa collecte, lui faire part de ses éventuelles difficultés et lui remettre les questionnaires qu'il a collectés.

La mission d'agent recenseur est rémunérée.

La fonction d'agent recenseur requiert un certain nombre de qualités, telles que la capacité relationnelle, la disponibilité, l'organisation et la méthode, la stabilité dans la fonction, la moralité, la neutralité et la discrétion.

Si vous êtes intéressé pour réaliser ce recensement, vous pouvez envoyer ou déposer votre candidature en Mairie auprès de Monsieur DESTRUEL Jean-Sébastien, coordonnateur communal du recensement pour la commune d'Arenthon.



## Campagne de Démoustication, Année 2012

La commune d'Arenthon va procéder, avec l'Entente Départementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EID), qui est un service public, à une campagne de démoustication.

Les agents de l'EID interviendront pour contrôler et traiter, le cas échéant les points d'eau stagnante, aussi bien sur les domaines publics que privés. Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à ces agents détenteurs d'une carte professionnelle visée par le directeur.

L'efficacité de ce service dépend en majorité de la coopération de tous. Le traitement n'est pas toxique et est effectué avec un bacille tout à fait inoffensif pour l'homme. Tout renseignement peut être obtenu en mairie ou auprès de l'EID à Chindrieux (73310) au 04 79 54 21 58 ([www.arenthon.fr](http://www.arenthon.fr)).

## Législation, communications diverses

### LE POINT D'ACCÈS AU DROIT

**Une aide gratuite pour l'ensemble de vos démarches juridiques.**



Comment saisir un avocat ? Quelle juridiction est compétente ? Ce sont autant de questions sur lesquelles vous aurez des réponses en vous rendant au Point d'accès au droit.

Les missions du Point d'accès au Droit (PAD) :

- Accueil et écoute
- Information de proximité sur les droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs
- Soutien aux familles sur toutes les missions d'ordre général dans le domaine judiciaire, en interface avec l'association d'aide aux victimes
- Aide à la constitution de dossiers (affaires familiales, aide juridictionnelle)
- Accompagnement dans les démarches judiciaires et administratives
- Orientation vers les bonnes instances
- Consultation juridique gratuite auprès des avocats du Barreau de Bonneville

**Le Point d'Accès au Droit est ouvert :**

- Lundi et Jeudi : 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
- Mardi et Vendredi : 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00.

Adresse du PAD :

245, Avenue du Coteau à Bonneville (74130)

Adresses postales :

- courrier adressé aux conciliateurs de justice :  
245, Avenue du Coteau – 74130 BONNEVILLE
- tout autre courrier pour le PAD : CCFG / PAD  
56, Place de l'Hôtel de Ville – 74130 BONNEVILLE

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Point d'Accès au Droit par téléphone au 04 50 07 61 53 ou par mail : [pad.ccfg@orange.fr](mailto:pad.ccfg@orange.fr)

### AYEZ LE REFLEXE DECHETTERIES

**Pour les particuliers**, une déchetterie est à votre disposition dans la zone industrielle des Dragiez sur la commune de La Roche-sur-Foron. La déchetterie est un centre destiné à recevoir les déchets ménagers des habitants de la Communauté de Communes du Pays Rochois non pris en charge par le service de collecte des ordures ménagères.

Vous serez accueilli sur le site par un gardien qui vous indiquera le conteneur adéquat pour déposer vos résidus. Pensez que vous contribuez à la sauvegarde de l'environnement !

#### Déchetterie intercommunale de la Roche-sur-Foron

Zone industrielle des Dragiez  
74800 LA ROCHE-SUR-FORON

Tel : 04 50 03 39 92

#### Horaires d'ouverture :

##### Du 15 avril au 14 octobre

Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00  
et de 14h00 à 19h00

Le samedi de 08h00 à 19h00

Fermée le dimanche et les jours fériés.

##### Du 15 octobre au 14 avril

Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00  
et de 13h30 à 17h30

Le samedi de 08h00 à 17h30

Fermée le dimanche et les jours fériés.

**Pour les professionnels**, la déchetterie intercommunale située dans la zone industrielle des Dragiez ne leur est plus autorisée depuis le 1<sup>er</sup> mai 2012. Depuis cette date, les professionnels doivent se rendre à la nouvelle déchetterie EXCOFFIER qui se situe dans la zone industrielle de La Balme - 222, rue des Gentianes à La Roche-sur-Foron.



## Déchetterie EXCOFFIER de la Roche-sur-Foron

Zone industrielle de la Balme

222, Rue des Gentianes

74800 LA ROCHE-SUR-FORON

Tél. : 04 50 07 20 11

### Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00

et de 13h30 à 18h30

## LE COMPOSTAGE

### En quoi consiste le compostage ?

Le compostage individuel permet de recycler, chez soi, certains déchets organiques produits par la famille (restes de repas, épiluchures, essuie-tout...) et par le jardin (tontes de gazon, feuilles mortes...).

Grâce à une dégradation naturelle de ces éléments, on obtient un compost qui peut être utilisé pour ses propres besoins de jardinage. L'achat de terreau devient alors superflu. En outre, cette pratique permet de réduire nos déchets à éliminer et par conséquent d'en maîtriser le coût.

Le compostage peut s'effectuer simplement en tas au fond du jardin, ou bien dans un composteur. Cette opération est basée sur le volontariat.

### Comment obtenir un composteur d'une capacité de 400 litres ?

Si vous souhaitez avoir un composteur individuel, il vous suffit de résider sur le territoire du Pays Rochois.

Vous êtes invité à vous rendre à l'accueil de la Communauté de Communes du Pays Rochois afin de signer une convention de mise à disposition et verser la somme de 15 €, contre laquelle un bon d'enlèvement vous sera remis pour pouvoir récupérer votre composteur au Centre Technique Intercommunal dans la Zone de Pierre Longue à AMANCY (composteur plié = facilité pour le transport dans un véhicule).

Pour plus d'infos : 04 50 43 40 03 ou [www.sidefage.fr](http://www.sidefage.fr)

L'ambassadeur du compostage du SIDEFAGE, Mourad ILMAN (06 77 63 93 15) est disponible pour vous aider et répondre à vos questions.

## INSTAURATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT AUX MENAGES DISPOSANT D'UN CAPTAGE D'EAU INDIVIDUEL POUR LEUR USAGE DOMESTIQUE

La Commission de la Communauté de communes du Pays Rochois a étudié le cas particulier des particuliers, raccordés au réseau d'assainissement, qui prélèvent l'eau

pour un usage familial par le biais de sources et à qui, de ce fait, la redevance assainissement ne peut être facturée.

Il est rappelé, au titre de l'article L. 2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, que ces particuliers doivent se déclarer en mairie pour les nouveaux ouvrages, comme les anciens.

De plus, d'après l'article L 214.8 du Code de l'Environnement, tout pompage doit être équipé d'un compteur volumétrique.

La Commission a proposé de retenir dans ce cas particulier et pour les logements non équipés de compteur volumétrique pour relever les consommations d'eau potable, un volume forfaitaire de 150 m<sup>3</sup> par logement soumis à la redevance assainissement collectif.

Ce volume forfaitaire sera facturé au tarif en vigueur par les services de la C.C.P.R.

Concernant la redevance assainissement non collectif, la redevance forfaitaire est la même que celle en vigueur actuellement, celle-ci est facturée par la C.C.P.R.

## GAZ DE SCHISTE, POURQUOI LA COMMUNE PREND POSITION :



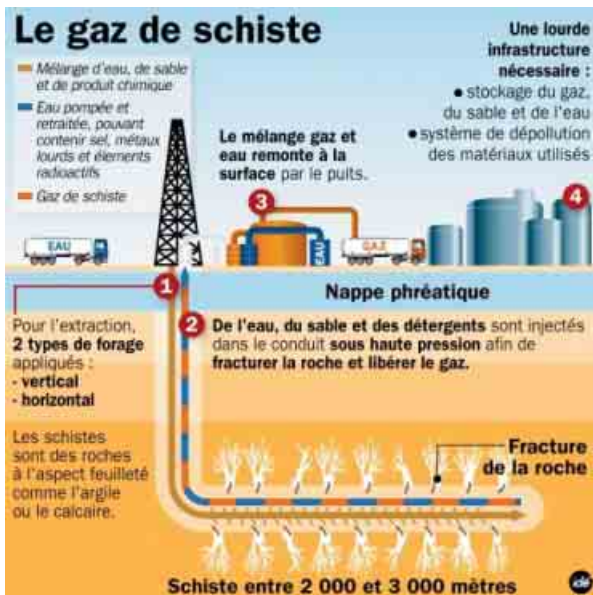
Après avoir été abordé par le collectif "non au gaz de schiste", une première présentation a été organisée au Bureau des Maires et à la commission aménagement de la CCPR. Dans un second temps la présentation a été faite à l'ensemble des conseils municipaux du pays Rochois au cours de laquelle a été projeté un documentaire "Gasland".

### Qu'est ce que l'exploitation du gaz de schiste ?

Le gaz de schiste (ou gaz de roche mère ou hydrocarbures gazeux non conventionnels) sont des gaz naturels emprisonnés par petites quantités dans des roches compactes à de grande profondeur (entre 2000 et 3000 mètres).

La seule façon de les extraire est d'éclater "la roche mère" afin de libérer le gaz et pouvoir le récupérer. Cette technique est appelée fracturation.

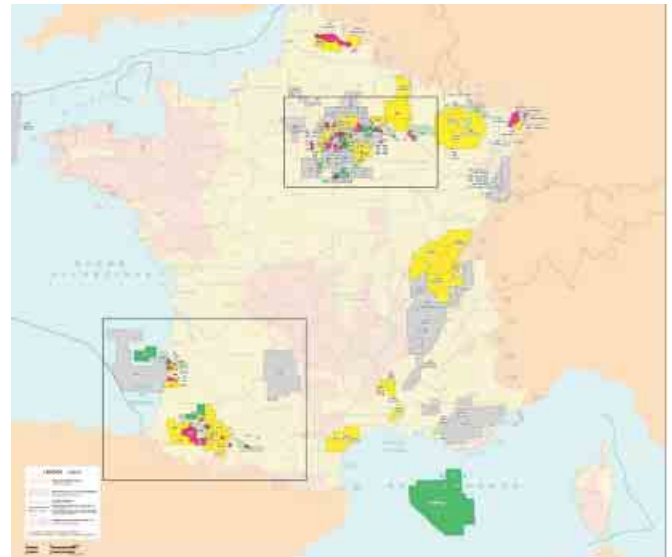
Cette technique de fracturation hydraulique (interdite en France par une loi du 13 juillet 2011) est utilisée aux USA depuis plus de 10 ans, elle consiste à envoyer dans des forages profonds de grandes quantités d'eau sous hautes pressions, additionnées de sable et de produits toxiques, pour créer des failles qui permettront aux gaz de se rassembler dans le forage pour en être extraits. Les impacts dramatiques de cette technique sont déjà visibles aux USA (documentaire Gasland).



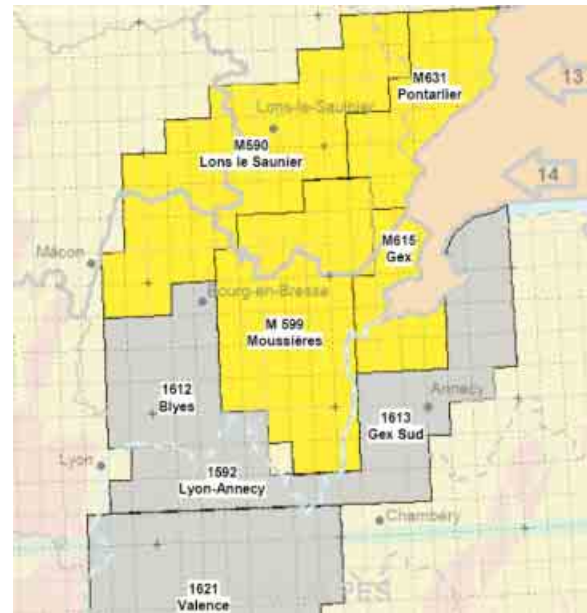
Risques engendrés :

- Assèchement des ressources en eau (quantité d'eau de 15 000 à 20 000 m<sup>3</sup> par forage)
- Pollution incontrôlable des nappes d'eau (étanchéité des forages et 30 à 40 % des eaux polluées injectées restent dans le sous-sol) et de l'air (bassin de rétention des résidus de forage à l'air libre)
- Assèchement et stérilisation des sols
- Pathologies graves pour les humains et les animaux (documentaire Gasland)
- Mini séismes (augmentation des risques dans les zones sismiques)

En France, de nombreux permis de recherche ou d'exploitation ont été déposés. Ces permis concernent de grandes surfaces sans préciser l'emplacement exact du forage.



Notre territoire est concerné par une demande de permis "Gex sud" en cours d'instruction qui prend en compte la majorité du territoire du genevois français jusqu'au territoire de Bonneville.



Un permis "Gex" a déjà été accepté, il englobe Saint Julien en genevois et Arbusigny.

Devant l'incertitude des méthodes utilisées et des risques induits de pollution, le Conseil Communautaire éprouve de réelles craintes sur le sujet et a décidé lors de son conseil début février de déposer une motion auprès de l'état qui devra faire transparaître notre inquiétude et notre mécontentement.

Affaire à suivre. Restons vigilants !



## PLU

Notre travail sur le PLU arrive à sa fin.

La nouvelle étape est sa présentation aux personnes publiques associées (Préfecture, Chambre de l'Agriculture, etc.) pour commentaires et éventuellement nouvelles corrections.

Comme nous l'avions dit dès le départ, jusqu'à son approbation finale, le PLU peut être amendé.

Ce fut un travail long, difficile (quinze réunions supplémentaires à ce qui était prévu), parfois même épuisant sur la fin. Mais ce projet fut véritablement intéressant, tous les membres du groupe PLU se sont investis, chacun essayant d'apporter le meilleur et le plus juste pour la commune, sans jamais oublier les Arenthonnais, le regard toujours tourné vers le futur (Grenelle 2). Les intervenants pour l'élaboration du PLU furent nombreux (la chasse, la pêche, l'environnement, les agriculteurs, etc.).

Le groupe a œuvré dans un esprit d'équité, d'écoute et de prise en compte des observations si celles-ci étaient justifiées.

Tout ce travail fut globalisé par notre urbaniste Monsieur ESPARGILIERE, sous l'autorité de Monsieur le Maire et l'attention de notre secrétaire Madame BIOLLUZ.

Nous espérons que notre Plan Local d'Urbanisme sera approuvé et que, pour la nouvelle année, nous pourrions écrire fin sur le PLU.

## TRAVAUX

### DIAGNOSTIC ECLAIRE PUBLIC - DANS QUEL BUT ?

L'éclairage public est le premier poste de consommation d'électricité des communes. Il représente 47 % des puissances installées, 23 % de la dépense énergétique et 38 % de la facture d'électricité.

La Commune d'Arenthon n'a de cesse de vouloir réduire cette facture notamment en ce qui concerne les illuminations des fêtes de fin d'année. A cet effet, depuis 2010, toutes les illuminations acquises sont équipées d'éclairage en LED permettant une économie certaine d'énergie. Mais elle souhaite aller plus loin dans cette démarche au vu d'un contexte énergétique et économique tendu, le SYANE propose aux communes de les accompagner, à travers la réalisation de diagnostics éclairage public, dans leur volonté de :

- Réaliser des économies d'énergie, notamment à travers la lutte contre les nuisances lumineuses source de gaspillage,

- Limiter les consommations dans un contexte de hausse de prix de l'électricité et de taxation des consommations électriques,
- anticiper les interdictions réglementaires des installations à faible rendement

***l'objectif est de trouver le juste équilibre entre :  
Les besoins d'éclairage (quantité et qualité)***

***Et***

***Son impact sur l'environnement  
(maîtrise de l'énergie et des nuisances lumineuse)  
dans le respect des règles de la sécurité électrique***

Le diagnostic éclairage public consiste à :

- Réaliser l'inventaire du patrimoine (Base de données et cartographie associée)
- réaliser l'état des lieux de l'existant :
  - degré de vétusté des installations
  - bilan énergétique (consommations d'électricité)
  - bilan sécuritaire (conformité électrique des installations)
  - diagnostic photométrique (photographie des niveaux d'éclairage des voies et espaces publics de la commune)
- Proposer à la commune un schéma directeur de rénovation des installations (plan d'actions pluriannuel adapté)

### COÛT DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic est pris en charge en partie par le SYANE à hauteur de 30 % le reste est financé par la commune.

Le coût global est estimé à 11 650 €, la Participation financière de la commune s'élève à 8 728 € et 350 € de frais généraux.

Un rapport sera transmis par le SYANE qui comportera les données suivantes :

- Un schéma de la distribution électrique de chacune des armoires de commande
- Une synthèse graphique des observations liées aux risques relevés dans les rapports réglementaires d'inspection des installations électriques
- Les propositions d'actions, chiffrées (investissement fonctionnement et économie d'énergie)
- Un schéma directeur de rénovation
- Une cartographie des urgences
- Une cartographie des objectifs photométriques

Ce rapport sera rendu courant de l'été 2012.

### Travaux Bâtiments :

Des travaux électriques ont été réalisés au début de l'année 2012 dans tous les bâtiments communaux pour que ces derniers soient aux normes de sécurité.



## Hangar communal :

Les travaux de séparation sont terminés. Ceux-ci ont été effectués par notre employé communal, cela permettra une meilleure gestion du matériel.

Le hangar est désormais réparti de la façon suivante :

- Une partie Mairie (employé)
- Une partie matérielle commune pour les manifestations
- Une partie box pour le rangement de chaque association qui nous a fait la demande.

## Cimetière

Des travaux d'aménagement d'un Jardin du Souvenir ont été effectués dernièrement au cimetière.

Une allée a également été aménagée afin d'accueillir les cavurnes.



## Environnement : Projet de site Natura 2000

La Commune d'Arenthon fait partie du SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords) et, à ce titre, s'intéresse de près à l'Arve. Bien que la rivière s'affranchisse des frontières communales, Arenthon est concerné par plusieurs projets dont le projet de site Natura 2000 de l'Arve.

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de préservation de la diversité biologique dont l'ambition est de concilier activités humaines et engagements pour la biodiversité. Dans la vallée de l'Arve, deux sites sont déjà inscrits au réseau : le marais de Reignier et la moyenne vallée de l'Arve sur les communes de Contamine-sur-Arve, Scientrier et Bonneville (calé sur le périmètre de l'arrêté de Biotope).

Le Comité de Pilotage du Natura 2000 de l'Arve et sa structure porteuse (le SM3A), en lien avec les différents partenaires du projet (dont les communes), a souhaité

élargir la réflexion sur environ 800ha répartis depuis Marignier jusqu'à la frontière suisse. L'espace entre la confluence du Borne et le pont de Bellecombe en fait partie.

Dans ce cadre, des investigations de terrain ont été engagées pour recenser les espèces présentant un intérêt à l'échelle de la communauté européenne et juger de l'opportunité de ces territoires pour le réseau. Sur la Commune d'Arenthon, de nombreux intérêts ont été relevés :

- Aussi bien du côté des étangs, dont une grande partie a été acquise par le SM3A et qui abritent plusieurs espèces rares d'oiseaux comme le Blongios Nain, la Rousserole Turdoïde ou le Bihoreau Gris ainsi que du Milan Noir et du Martin Pêcheur, également classés « espèces d'intérêt communautaire ».
- Que de la forêt alluviale : les galeries de saule et d'aulne ainsi que les saulaies pré-alpines constituent des habitats (= milieux) écologiquement riches, dont la conservation est même « prioritaire », pour certains, à l'échelle européenne. Ces milieux sont habités par de nombreuses espèces animales dont certaines espèces rares telles que plusieurs espèces de chauves-souris.
- Ou encore des habitats dits « pionniers », directement liés à la dynamique de la rivière dont les plages à Petite Massette (= roseau protégé, spécifique aux rivières alpines, dont l'Arve possède encore de belles populations)

Suite à cet inventaire écologique, un diagnostic socio-économique a été réalisé et des groupes de travail ont travaillé sur les objectifs et les mesures que l'on pourrait assigner à ce territoire.

Rappelons que Natura 2000 n'est pas une « mise sous cloche » des espaces. Les mesures proposées par les groupes de travail doivent maintenant être chiffrées et affinées afin qu'elles s'inscrivent dans les outils de Natura 2000 que sont la charte du site ou les contrats

Auxquels propriétaires et gestionnaires seront libres d'adhérer. La mise en application de ces outils est ainsi prévue courant 2013.

Pour plus d'info :

[www.riviere-arve.org/projets/natura-2000.htm](http://www.riviere-arve.org/projets/natura-2000.htm)

Vos délégués au comité de suivi de ce projet :  
M. Alain Velluz et M. Claude Moenne.



## Bilan financier pour l'exercice 2011

Dans la continuité des précédentes, l'année 2011 s'est inscrite dans une démarche de contrôle et de maîtrise de nos équilibres financiers, tout en poursuivant les projets qui avaient été annoncés.

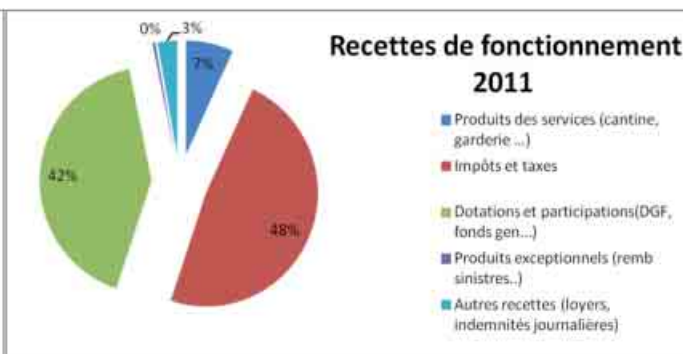
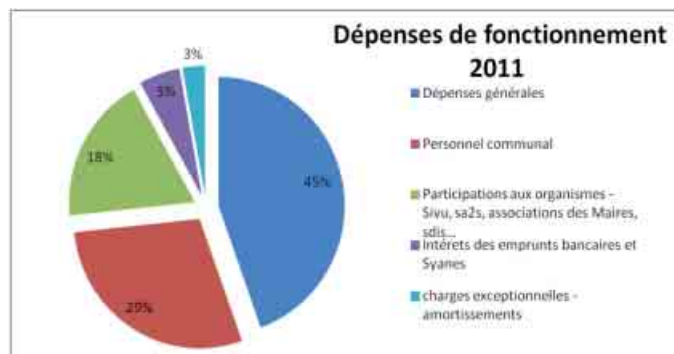
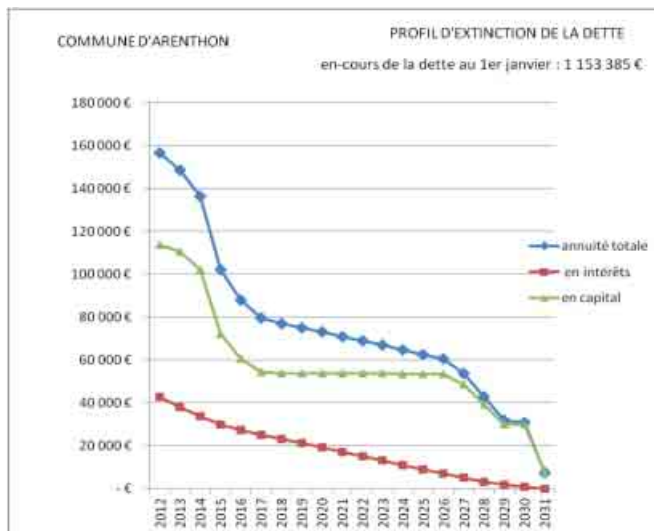
Au terme de cet exercice, nous vous communiquons quelques chiffres qui illustrent la bonne santé financière de notre commune.

Le ratio des dépenses incompressibles, tels que les charges de personnel, les intérêts d'emprunts, reste très favorable. Il est de 33 % alors que le seuil d'alerte est fixé à 65 %. Nous conservons un bon indicateur en ce qui concerne notre capacité à financer l'investissement sur fonds propres. Enfin, le ratio qui mesure l'encours de la dette est de 56 % alors que le seuil d'alerte est de 121 %.

Fort de ces constats, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes pour cette année 2012.

### L'année 2011 :

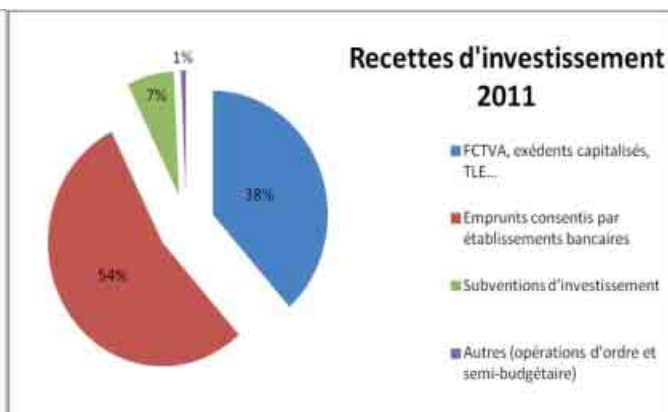
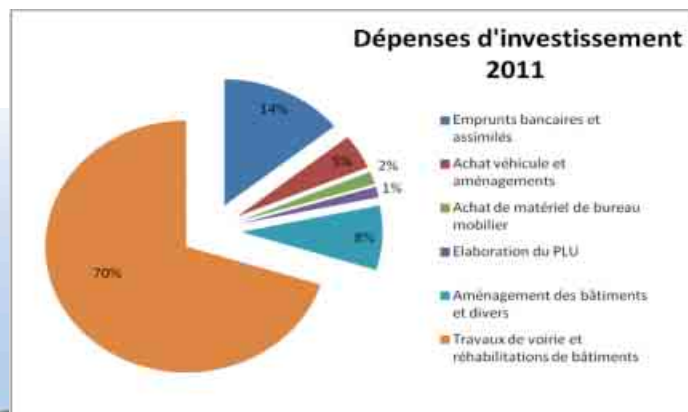
**Dépenses de fonctionnement :** 51 % de nos dépenses ont été consacrées au fonctionnement, pour un montant total de **806 200 euros**. Cela représente une hausse de 16 % par rapport au réalisé de 2010. Cette augmentation s'explique principalement par la mise à disposition de nouveaux services proposés aux enfants dans le cadre du service jeunesse, ainsi que par une réfection approfondie de notre voirie.



**Dépenses d'investissement :** 49 % de nos dépenses ont été consacrées à l'investissement, pour un montant total de **757 127 euros**.

Les principaux projets qui ont été réalisés sont les suivants :

- **Aménagement du carrefour des Chars :** Montant dépensé en 2011 : 180 626 € TTC
- **Poursuite de l'élaboration du PLU :** Montant dépensé en 2011 : 5 360 € TTC
- **Rénovation de l'épicerie :** Montant dépensé en 2011 : 28 453 €
- **Achat de la maison de M. Lanovaz :** Montant de la transaction : 238 000 €





## Le budget d'investissement pour 2012 :

Les projets les plus importants, pour cette année 2012, sont les suivants :

- Aménagement du cimetière (Accès et parking) : Coût estimé 622 090 € HT – Fin prévue : novembre 2012.
- Création d'une micro-crèche : Coût estimé : 300 000 €
  - la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet CAPELLARI - phase d'étude prévue en 2012 – Réalisation des travaux prévue en 2013.
- Réhabilitation et amélioration de l'accessibilité des bâtiments communaux : Poursuite des travaux, notamment pour être en conformité avec la loi de 2005, relative à l'accessibilité des personnes handicapées aux espaces publics.

## ACCUEIL NOUVEAUX ARRIVANTS

Le 2 mars dernier les élus ont préparé une petite réception à l'attention des nouveaux arrivants sur la commune (ceux qui étaient connus ont été invités par courrier, pour les autres des annonces ont été faites) Une trentaine de personnes étaient présentes et ont particulièrement apprécié cette initiative

Après avoir fait connaissance, M. le Maire et ses adjoints ont présenté dans ses grandes lignes Arenthon, (ses projets, son développement, un peu d'histoire les services, les associations que l'on peut y trouver)

Les élus ont ensuite répondu aux différentes questions et la soirée s'est clôturée dans une ambiance chaleureuse autour du verre de l'amitié.



## VOYAGE EN ITALIE POUR LES AINES DE LA COMMUNE

Le jeudi 24 mai 41 personnes étaient présentes dès 6 heures le matin pour un périple de deux jours en Italie aux Iles Borromées.

Nous avons embarqué dans un car des voyages GAL, direction Thonon, Saint Gingolph avec un arrêt casse-croûte puis Brig et le col du simplon

Arrêt à plus de deux mille mètres d'altitude pour admirer un panorama grandiose

Puis descente vers Domodossola, Baveno où nous avons embarqué dans une vedette pour l'Ile aux pêcheurs où nous attendait un délicieux repas

L'après-midi nous avons visité le magnifique palais Borromée sur l'Isola Bella puis retour en bateau à Baveno, visite de la statue de San Carlo qui domine le lac majeur du haut de ses 35 mètres puis installation et dîner dans un hôtel très confortable.

Après une nuit reposante et un bon petit-déjeuner, nous avons repris le car pour nous rendre à la villa Pallanza où nous avons pu admirer durant toute la matinée des jardins splendides. Ce chef-d'œuvre botanique est un mélange unique de jardins à l'italienne et à l'anglaise, dans lesquels se mêlent harmonieusement fleurs multicolores, jeux d'eaux et parfums envoûtants.

Nous avons ensuite repris la route en direction de la France avec un arrêt dans la vallée d'Aoste où nous attendait un repas gargantuesque « à l'italienne »

Quelque peu engourdis, nous avons poursuivi notre périple pour rejoindre Courmayeur (où un dernier arrêt nous a permis de ramener différentes bouteilles et charcuteries) puis le tunnel du Mont-Blanc et un retour à Arenthon en fin de soirée.

Ces deux jours étaient préparés d'une façon remarquable par les voyages Gal, tout était parfait et chaque participant a apprécié à sa juste valeur ces deux jours fort sympathiques.

Nous rappelons que ces voyages et ballades d'une journée sont proposés à tous les plus de soixante ans de la commune par le CCAS. Si vous êtes intéressés et si vous ne recevez pas les informations les concernant, faites-vous connaître en mairie.



## Les Ateliers du Bien Vieillir

### Contacts, pour plus de renseignements

► Itinéraires de Santé ASEPT Alpes du Nord  
106 rue Juiverie - 73016 Chambéry cedex  
Tél. 04 79 62 87 45



Avec les  
« Ateliers du Bien Vieillir »,  
nous soignons l'avenir  
de notre santé !

Membres et partenaires d'Itinéraires de Santé



Avec le concours  
financier de :



Ainsi que : Ordre des médecins de Savoie, IREPS Rhône Alpes,  
Centre de Prévention des Alpes

Un programme conçu par la MSA et  
proposé par Itinéraires de Santé



### Pourquoi ?

- Pour s'informer sur les clés du bien vieillir
- Pour apprendre comment préserver son capital santé
- Pour maintenir sa qualité de vie

### Pour qui ?

- Pour toute personne se sentant concernée, quel que soit son régime de protection sociale.

### Quoi ?

- Un programme de 7 séances de 3 heures en groupe :
- Bien dans son corps, bien dans sa tête
- Pas de retraite pour la fourchette
- De bonnes dents pour très longtemps
- Les 5 sens en éveil, gardez l'équilibre
- Faites de vieux os
- Dormir quand on n'a plus 20 ans
- Le médicament, un produit pas comme les autres

### Caractéristiques

- En groupe d'une quinzaine de personnes
- Près de chez vous
- Séances hebdomadaires d'environ 3 heures\*
- Une méthode qui conjugue contenu scientifique, conseils ludiques, quizz et convivialité
- Animés par des personnes compétentes et formées à la méthode
- Conçu par la MSA et expérimenté par déjà plus de 7 000 personnes

Cette action vous est offerte par vos organismes de protection sociale et les partenaires d'Itinéraires de Santé.

\*En participant au programme, vous vous engagez à suivre le cycle complet



## **Bibliothèque Municipale d'Arenthon**

### **Exposition des Œuvres D'Artistes d'Arenthonnais**

Du 17 au 31 mars, la bibliothèque municipale a ouvert ses portes à 13 artistes d'Arenthon.

Quel beau moment de partage !

Quelle joie de se rencontrer et d'échanger !

Quelle surprise de découvrir les talents et la sensibilité !

Quel plaisir pour les yeux devant la richesse des créations !

De nombreux visiteurs sont venus admirer les œuvres et s'extasier devant l'originalité, la diversité et les couleurs : ce fut un grand succès.

Merci à : Irène Latuillerie, Maguy Engilberge, Gina Ferrier, Christine Suard, Laurence Mocellin, Andrée Desbiolles, Annette Veyrat, Pascale Boex, Chantal Boulard, Hugo Decroux, Lise Missillier, Monica Cattaneo et Dominique Josserand.

### **Les artistes arenthonnais**



**Vous avez offert un beau moment culturel à notre commune.**

Notre Bibliothèque Municipale d'Arenthon : une biblio pour toute la famille ; animations, nouveautés, livres, périodiques ; dans un endroit très chaleureux et accueillant.

### **L'adresse :**

Maison des Associations - 2<sup>ème</sup> étage (ascenseur)

Téléphone : 04 50 07 62 57

E-mail : [bibliotheque.arenthon@orange.fr](mailto:bibliotheque.arenthon@orange.fr)

Site internet : [bm.arenthon.fr](http://bm.arenthon.fr) (out via [www.arenthon.fr](http://www.arenthon.fr))

### **Les horaires d'ouverture :**

Lundi – mercredi – vendredi de 16h30 à 18h30

Samedi matin de 10h00 à 11h30

Pendant les vacances scolaires seulement le mercredi et vendredi

Fermeture annuelle du 1<sup>er</sup> au 15 Août inclus



# Vie communale

## ■ La commune en images



Repas des aînés



Goûter des anciens



Récré des anciens



Journée nettoyage de printemps



Distribution des roses pour la fête des mères



Journées jeunesse : Journée bricolage



Journées jeunesse : rafting



Présentation FRAPNA/SM3A à l'école



## Informations et Numéros utiles

### NUMEROS ESSENTIELS

**Pompiers** : 18

**Police Secours ou Gendarmerie** : 17

**SAMU** : 15

**Numéro d'appel d'urgence européen** : 112

**Renseignements**

**téléphoniques** : 118.218

**Allo Service Public** : 39.39

**SOS Médecins** : 36.24 ou  
09.52.42.48.37

**Pharmacies de garde** : 32.37

**Centre anti-poison** : 04.72.11.69.11

**SOS Enfants disparus** : 116 000

**Animaux-Secours** : 04.50.36.04.76

### ASTREINTES

Les astreintes ne sont à contacter qu'en cas d'urgence seulement.

**Astreinte Syndicat d'eau**

Tél. : 06.30.57.70.00

**Astreinte Assainissement**

**Bellecombe**

Tél. : 06.77.04.19.50

**Astreinte Assainissement C.C.P.R.**

Tél. : 06.60.50.97.97

### ADMINISTRATIONS

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Haute-Savoie (CPAM)**

2, rue Robert Schuman

74984 ANNECY cedex 9

Tél. : 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

www.cpam74.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30 à 17h00  
en continu

Vendredi : 8h30 à 16h00 en continu

**Caisse d'Allocations Familiales (CAF)**

67, rue Crève-Coeur

74130 BONNEVILLE

Tél. : 08.10.25.74.10 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

www.annecy.caf.fr

Horaires d'ouverture :

Jeudi : 9h00 à 12h00

et 13h30 à 16h30

Vendredi : 13h30 à 16h30

**Communauté de communes du Pays Rochois**

**Maison du Pays Rochois**

1, place Andrevetan

74800 LA ROCHE-SUR-FORON

Tél. : 04.50.03.39.92

www.ccpaysrochois.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi à jeudi : 8h00 à 12h00

et 13h30 à 17h30

Vendredi : 8h00 à 12h00

et 13h30 à 17h00.

**Mairie d'Arenthon**

22, route de Reignier

74800 ARENTHON

Tél. : 04.50.25.51.87

Fax : 09.70.62.36.70

Mail : arenthon@orange.fr

Site internet : www.arenthon.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 à 12h00

Mardi : 14h00 à 18h00

Mercredi : 8h30 à 12h00

et 14h00 à 17h00

Jeudi : 14h00 à 19h00

### EMPLOI - CONSEILS

**Pôle Emploi Cluses**

1125, avenue Georges Clémenceau

74300 CLUSES

Tél. : 39.49

Horaires d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30 à 16h30

Vendredi : 8h30 à 11h30

**Maison de l'Emploi**

20, rue de l'Égalité

74800 LA ROCHE-SUR-FORON

Tél. : 04.50.07.09.69

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h30 à 17h00

Mardi à Jeudi : 9h00 à 12h00 et

13h30 à 17h00

Vendredi : 9h00 à 12h00

**Mission Locale Jeunes**

20, rue de l'Égalité

74800 LA ROCHE SUR FORON

Tél. : 04.50.07.09.69

Horaires d'ouverture :

Les lundi et mardi : 13h30 à 17h30

Le mercredi : 9h00 à 12h30

Le jeudi : 13h30 à 17h00

Le vendredi : 13h30 à 16h00

### ENFANCE - JEUNESSE

**Service Enfance Jeunesse et Sport**

25, route de Bonneville

74800 ARENTHON

Tél. : 09.66.94.56.55

Mail : jeunesse-sport@arenthon.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 9h00 à 11h30

Lundi, mardi et jeudi

de 14h00 à 16h30

**Communauté de commune du Pays Rochois**

Pôle Enfance

1, place Andrevetan

74800 LA ROCHE-SUR-FORON

- Maternelles

- Centre de loisirs 3-12 ans

- Transport scolaire collèges - lycées

Tél. :

- Infos centre de loisirs :

04.50.03.47.29

- Infos maternelles, transports

scolaires collèges et lycées :

04.50.03.05.86

Horaires d'ouverture :

Lundi à jeudi : 8h00 à 12h00

et 13h30 à 17h30

Vendredi : 8h00 à 12h00

et 13h30 à 17h00

Uniquement 8h00 à 12h00 pendant les vacances scolaires.

### CONSEILS GRATUITS

**Assistance architecturale à la Communauté de communes du Pays Rochois**

Maison du Pays Rochois

1, place Andrevetan

74800 LA ROCHE-SUR-FORON

Une fois par mois le lundi après-midi sur RDV

Tél. : 04.50.03.39.92

Horaire : 14h30 à 18h15

page 15-16 à découper  
et à classer  
dans la pochette  
en votre possession  
ARENTHON  
NOTRE VILLAGE

## Point d'Accès au Droit

245, avenue du Coteau  
74130 BONNEVILLE  
Tél. : 04 50 07 61 53  
Mail : pad.ccfg@orange.fr

Adresses postales :  
- courrier adressé aux conciliateur  
de justice : 245, avenue du Coteau  
74130 BONNEVILLE  
- tout autre courrier pour le PAD :  
CCFG / PAD - 56 Place de l'Hôtel de  
Ville - 74130 BONNEVILLE

Horaires d'ouverture :  
Lundi et jeudi : 8h30 à 12h00 et  
14h00 à 18h00  
Mardi et vendredi : 8h30 à 12h00 et  
13h30 et 17h00

## Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Haute-Savoie

Conseil gratuit d'un architecte et d'un  
technicien

L'îlot-S - 2 ter, avenue de Brogny  
74000 ANNECY

Tél. : 04.50.88.21.10

Standard téléphonique :  
lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et  
de 14h00 à 17h30

Mail : caue74@caue74.fr

Permanences tous publics de 9h00 à  
13h00 :

- mardi 15 juillet
- mardi 16 octobre
- mardi 13 novembre

## SANTÉ / SOINS

### Centre Hospitalier Intercommunal Alpes Léman

558, route de Findrol - BP 20500  
74130 CONTAMINE-SUR-ARVE  
Tél. : 04.50.82.20.00

### Hôpital Andrevetan

- Médecine  
- Hébergement temporaire  
68, rue de l'Hôpital  
74800 LA ROCHE SUR FORON  
Tél. : 04.50.03.00.12

### Centre Hospitalier de la Région d'Annecy

1, avenue de l'hôpital - Metz-Tessy  
BP 90074 - 74374 PRINGY  
Tél. : 04.50.63.63.63

## Maison départementale des personnes handicapées 74 (MDPH74)

12, avenue de Chevène  
74000 ANNECY  
Tél. : 04.50.33.22.50  
www.mdp74.fr  
Horaires d'ouverture :  
Lundi à vendredi : 8h30 à 12h00 et  
13h45 à 17h00

## SOLIDARITE

### Service d'aide aux victimes

Tribunal de Grande Instance  
de Bonneville

18, quai du Parquet  
74130 BONNEVILLE  
Tél. : 04.50.25.48.00 ou  
06.08.48.22.06

Mail : victimes.tgi-  
bonneville@justice.fr

Horaires d'ouverture :  
Lundi et jeudi : 9h00 à 12h00 et  
14h00 à 16h00 (sans rdv)  
Mardi et vendredi : 9h00 à 12h00 et  
14h00 à 16h00 (sur rdv).

### Croix Rouge Française

84, rue du Faucigny  
74800 LA ROCHE SUR FORON  
Tél. : 04.50.25.85.85

### Pôle Médico-social

65, faubourg Saint Bernard  
74800 LA ROCHE SUR FORON  
Tél. : 04.50.03.05.30  
Horaires d'ouverture :  
Lundi à vendredi : 8h45 à 12h00  
et 13h45 à 17h30 (sauf jeudi après-  
midi).

### Assistantes sociales de la CAF

Maison du Pays Rochois  
1, place Andrevetan  
74800 LA ROCHE-SUR-FORON  
Permanences les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis du  
mois de 10h00 à 12h00.

### ADMR (aide à domicile en milieu rural) du Pays Rochois

169, avenue Charles de Gaulle  
74800 LA ROCHE SUR FORON  
Tél. : 04.50.25.62.08  
Horaires d'ouverture :  
Lundi à vendredi : de 8h30 à 11h30  
et de 13h30 à 17h30 sur RDV (Fermé  
le mercredi après-midi et le 1<sup>er</sup> jour de  
chaque mois).

## PERSONNES AGEES

### Direction de la gérontologie et du Handicap

12, avenue de Chevène  
74000 ANNECY  
Tél. : 04.50.33.22.06  
Site internet : www.ageplus74.cg74.fr/

### Pôle gérontologique de la Vallée de l'Arve

Service APA (Allocation Personnalisée  
d'Autonomie)  
187, rue du quai - 74970 MARIGNIER  
Tél. : 04.50.47.63.14  
Horaires d'ouverture :  
Lundi à vendredi : 8h30 à 12h00 et  
13h30 à 17h30.

### CRAM - Caisse Régionale d'Assurance Maladie Rhône-Alpes (Retraite vieillesse)

- Immeuble « le Citadelle »  
21 avenue des Hirondelles  
74008 ANNECY  
Tél. : 08.21.10.69.10
- Service Social  
de la CRAM Rhône-Alpes  
Bât A "Les Ewues II" - allée Ampère  
74300 CLUSES  
Tél. : 3646 (prix d'un appel local  
depuis un fixe)
- Permanences à la Maison du Pays  
Rochois :  
Les 1er, 2e et 3e mercredis du mois  
de 9h00 à 12h00 (sans rdv) et de  
13h30 à 16h00 sur rdv.  
Tél. : 06.84.82.49.85 ou 3960  
ou 09.71.10.39.60

### Téléalarme

6, rue du Nant - BP 1024  
74966 MEYTHET Cedex  
Tél. : 04.50.22.76.48

### EHPAD Vivre ensemble

- Etablissement d'hébergement pour  
personnes âgées dépendantes
- Hébergement temporaire,  
accueil de jour  
100, rue de l'Espérance  
74800 SAINT PIERRE EN FAUCIGNY  
Tél. : 04.50.25.34.00

### Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Hôpital Andrevetan  
68, rue de l'Hôpital  
74800 LA ROCHE SUR FORON  
Tél. : 04.50.03.18.19



# Vie scolaire

## ■ Vie Scolaire

Lundi 12 mars nous avons présenté une exposition sur le thème de la rivière et de ses abords à un public composé de parents et d'autres personnes de la commune.

Cette manifestation a eu lieu avec la collaboration de la FRAPNA et du SM3A.

Nous avons présenté des panneaux explicatifs, réalisés en classe, sur le rôle de la ripisylve (bande de végétation composée d'arbres et d'arbustes associée à la rivière) ainsi que sur le castor qui joue un rôle essentiel dans l'équilibre de notre environnement.



### Poésie à la manière de Luc Bérимont... (CM1/CM2)

Je donne...

Je donne pour Baptiste un horrible dentiste  
Je donne pour Andy un château à Paris  
Je donne à Coralie un peu de vache qui rie  
Je donne à Deborah les pieds de mon papa  
Je donne pour Laureen une grande limousine  
Je donne à Alexandra sa grande sœur Cassandra  
Je donne pour Laura un tube de mascara  
Je donne pour Imane la ville de Manhattan  
Je donne pour Lina un bouquet de lilas  
Je donne pour Eva un pot de banania  
Je donne à Samantha 27 belles raies Manta  
Je donne pour Noé un pigeon enragé  
Je donne pour Julie une bouillotte pour son lit  
Je donne pour Léo un livre de Toto  
Je donne pour Océane un kilo de bananes  
Je donne pour Thomas une fraise tagada  
Je donne pour Chloé un babouin affamé  
Je donne pour Clémence une corne d'abondance  
Je donne pour Lucas un verre de coca  
Je donne pour Maxence le soleil de Provence  
Je donne pour Indie un joli ouistiti  
Je donne pour Léa une pièce de chocolat  
Je donne pour Gabin 12 brins de romarin  
Enfin pour la maîtresse les pouvoirs d'une déesse.

Des ateliers (boîtes à toucher, jeux de devinettes, construction de maquettes, vidéo explicative du SM3A sur l'aménagement de l'Arve...) ont aussi animé notre présentation.

Notre travail s'est prolongé par une sortie à vélo avec toute la classe, pour observer sur le terrain ces aménagements réalisés autour notre rivière, ainsi que par une visite de la station d'épuration d'Arenthon pour mieux comprendre le recyclage de l'eau.

Cette réalisation nous a permis de réaliser à quel point il est important de préserver notre environnement qui nous est si précieux !

La classe de CM1 CM2 de Valérie  
Latournerie



## ■ *Différents services existants à destination des enfants et des jeunes*

### **ENFANTS DE 0 à 3 ANS :**

- assistantes maternelles (voir liste parue dans l'écho des îles de juin 2011)
- micro crèches ou crèches (en attendant l'ouverture de la micro crèche prévue à Arenthon s'adresser en mairie d'Amancy, de Saint Pierre en Faucigny ou de La Roche sur Foron)

### **ENFANTS DE 3 à 6 ANS :**

- assistantes maternelles
- écoles maternelles (compétence communauté de communes du pays Rochois ; s'adresser au pole enfance rez-de-chaussée maison de pays place Andrevetan à La Roche Sur Foron téléphone 04 50 03 05 86)

### **ENFANTS DE 6 à 12 ANS :**

- ECOLE ELEMENTAIRE Benoît Chamoux 25 route de Bonneville ARENTHON (téléphone 04 50 25 56 55)
- PERISCOLAIRE : accueil dès 7 h 30 le matin, accueil et cantine à midi et le soir accueil jusqu'à 18 h 30 (s'adresser au service enfance jeunesse de la commune d'Arenthon situé dans la salle centrale de l'école Benoît Chamoux téléphone : 09 66 94 56 55)
- ACCUEIL DURANT LES VACANCES SCOLAIRES : centre de loisirs sans hébergement (compétence communauté de communes du pays Rochois pôle enfance ; téléphone 04 50 03 05 86)

### **JEUNES DE 12 à 17 ANS DES COMMUNES D'ARENTHON ET DE SCIENTRIER :**

- ACCUEIL ET ACTIVITES DURANT LES VACANCES SCOLAIRES : S'adresser au service enfance jeunesse d'Arenthon téléphone 09 66 94 56 55





# Vie associative

## Comité des fêtes

**Soirées Belote :** Cette saison nous battons encore les records puisque nous comptabilisons 788 joueurs pour les 9 soirées. Les joueurs viennent bien sûr d'ARENTHON mais également de toutes les communes environnantes, voire même d'ANNECY, de COMBLOUX... (pour eux, c'est l'affichage à l'entrée du village qui leur a fait découvrir qu'à ARENTHON on jouait « à la mêlée »). Nous sommes très fiers de ce succès et espérons que la saison à venir accueillera toujours dans la bonne humeur nos fidèles joueurs. Grand merci à eux. Les repas servis en décembre et mars ont beaucoup été appréciés et nous comptons bien poursuivre dans cette bonne voie.

**Recré des Aînés :** 78 personnes ont répondu à notre invitation. Goûter qui s'est déroulé au son de l'accordéon de MAGALIE et des airs connus chantés par JAJA et repris par les Anciens. Les valse, les pasos et les tangos ont permis à certains de se rappeler le bon vieux temps en dansant de bon cœur. Après-midi très apprécié de tous qui s'est achevé par une soupe à l'oignon préparée par l'ami Bernard et l'ami Georges. Moment fort sympathique qui permet le renforcement des liens sociaux.

Un don à la bibliothèque a rendu possible pour elle l'achat de grilles d'exposition qui ont été utilisées par les nombreux peintres et artistes de la commune pour exposer leurs œuvres.

Le Comité des Fêtes reste dynamique et ses membres très soudés.

### Pour vos agendas :

Soirées Belote (dates seulement pour l'automne) : 26 octobre - 9 et 23 novembre - 14 décembre

Recré des Aînés : 20 janvier 2013



*Les gagnants concours belotte (comité des fetes)*

## L'âge d'or

Le point de vie d'une adhérente : L'or c'est précieux, brillant, une valeur sûre et l'âge d'or c'est une époque de bonheur.

Cette nouvelle Association sur la commune peut avoir tous ces qualificatifs.

Son côté précieux est le fait de rassembler les personnes sans distinction, qui aiment la rencontre, la convivialité, l'échange, des heures de détente diverses.

Elle brille par toutes ses activités à la portée de tous. Là, dans la maison des Associations, dans une salle mise à disposition gracieusement par la Mairie, on joue à la belote, au tarot, à divers jeux de société et ceux qui ne savent pas profitent du savoir des autres. Les expertes n'hésitent pas à partager leur savoir en tricot, bricolage, chant, recettes de cuisine, de pâtisserie et ce n'est qu'un début.

Chaque mardi, de 14 à 18 heures, personne ne reste sans activité, il n'y a que l'embaras du choix.

Les plus alertes marchent pendant deux heures et tout le monde se retrouve pour le goûter.

C'est le moment de détente par la discussion autour du café, thé, boissons diverses sans oublier le côté



*sortie au Grand Bormand.*

gourmandise avec les spécialités de chacune chaque semaine, mais aussi suivant les périodes, les fêtes calendaires. Ici, il n'est pas question de régime !!!

Et la valeur sûre, c'est la disponibilité du dynamique comité pour gérer, organiser des sorties, repas sur place ou à l'extérieur. Les doigts de fée et les idées déco de ces dames offrent aux adhérents de belles tables colorées qui mettent les papilles en activité et sont agréables à l'œil, sans oublier un petit cadeau pour chacun ; la délicatesse n'est pas oubliée.

L'AGE D'OR, ce sont vraiment des moments de bonheur partagé dans la bonne ambiance et la bonne humeur.

## ■ Arenthon Environnement en Pays Rochois

Contact : [arenthon.environnement@gmail.com](mailto:arenthon.environnement@gmail.com)

Le blog : <http://aeprarenthon.canalblog.com>

### LE COVOITURAGE, SI ON ESSAYAIT ?

COMMENT ? - Le covoiturage est le partage d'un véhicule d'un conducteur non professionnel, avec d'autres passagers, dans le but d'effectuer un trajet en commun, moyennant une participation financière ou un usage alterné de véhicule.

#### POURQUOI ?

- Diminution de la pollution
- Economie d'argent (carburant et usure de la voiture)
- Moins de bouchons, circulation plus fluide
- Lien social : emmener son voisin au travail, à la gare ou au marché, permettre de se déplacer à une personne sans voiture (jeune, ancien...)

#### LES SITES INTERNET :

[www.covoiturage-rhone-alpes.com](http://www.covoiturage-rhone-alpes.com) ; gratuit

[www.covoiturage.cg74.fr](http://www.covoiturage.cg74.fr) ; gratuit

[http://www.solution-covoiturage.com/les\\_villes\\_du\\_departement\\_74.do](http://www.solution-covoiturage.com/les_villes_du_departement_74.do) ; gratuit

<http://www.covoiturage.ch/> ; gratuit

[www.rhone-alpes.covoiturage.fr](http://www.rhone-alpes.covoiturage.fr) ; payant

**LES PARKING RELAIS EXISTANTS :** P+R Pour faciliter le covoiturage et l'utilisation des transports en commun des Bus LISHA du Conseil Général ou des Bus Transalis T74 (arrêts : StGervais-Domancy-Cluses-Bonneville, Findrol, Genève), des parking ont été créés :

- A Bonneville : 78 places, situé zone des Bordets, à proximité de la nouvelle entrée Autoroute,
- A Findrol : 100 places, situé à côté du nouvel hôpital.

### L'ECOMOBILITE

Choisissons de se déplacer :

- à pied, en vélo, en bus, en train,
- pour aller à l'école, faire une course ou un déplacement de proximité !

### POUR ALLER A L'ECOLE :

Un PEDIBUS : c'est un bus « à pied », soit un groupe de 8 à 10 enfants emmenés tous les jours à pied sur le chemin de l'école par un adulte PILOTE bénévole. C'est une solution qui fonctionne à Reignier, mise en place par l'association AERE, voir le site : <http://pedibus-reignier.e-monsite.com/>

Le covoiturage est aussi une possibilité de se simplifier la vie. Parents, pourquoi ne pas s'organiser ? Parlons-en ! Mobilisons-nous ! Chacun peut agir au quotidien, chaque trajet économisé compte!

C'est bon pour la planète et c'est bon pour notre santé !





## Association Mer et Montagne

### Poisson et Reblochon...

Une soirée choucroute de la Mer en Haute Savoie ! C'est osé !

Une choucroute de la Mer à Arenthon c'est encore plus osé !

Unir la Choucroute et le poisson, c'est comme réunir Arenthonnais et Marencenois !

Mais qu'est ce que c'était... un bon moment !!!

Un bon moment, cette soirée du 24 mars, pour vivre notre échange inter-régions avec la Charente-Maritime.

Un bon moment pour accueillir nos amis et renforcer les liens d'amitiés.

Un bon moment pour étayer notre projet de faire connaître aux Marencenois le patrimoine de nos alpages.

Mais, chut... le projet est encore secret mais il paraît que... le premier week-end d'octobre, ouvert à tous, serait agrémenté de défilé de troupeaux au son des sonnailles, de musiques traditionnelles, de fromage...

Encore un grand merci à tous les participants de cette soirée choucroute de la Mer, qui au vu de son succès, risque d'être très redemandée l'année prochaine !



## Tournoi de football

### Tournoi de football pour les moins de 13 ans à Régnier, le jeudi de l'Ascension : l'équipe d'Arenthon-Scientrier au sommet !

15 équipes étaient engagées le 17 mai dernier, venant de Haute-Savoie mais aussi de Suisse et même d'Alsace. Elles se sont opposées toute la journée sous un beau soleil pour remporter ce traditionnel tournoi de Reignier qui existe depuis plus de trente ans. Une longévité certainement due à une excellente organisation encore constatée cette année.

Montant en puissance tout au long de la journée, l'équipe des moins de 13 ans d'Arenthon-Scientrier, grâce à une solidarité exemplaire, s'est finalement imposée en finale aux dépens de celle de Régnier 1. Cette victoire est l'aboutissement d'une très belle année pour l'ensemble des jeunes de l'équipe. La saison s'est déroulée sous la houlette d'entraîneurs bien représentatifs de ce qu'est « l'esprit club » : Thierry Maréchal, éducateur depuis plusieurs années et joueur dans l'équipe des vétérans du club, ainsi que Stéphane Cauquil et Kévin Rodet, joueurs des équipes séniors engagés depuis cette année auprès des jeunes.



## Chère Vogue

Déjà 42 ans que l'association des jeunes d'Arenthon, L'AJA pour les intimes, se réunit et s'investit pour organiser notre traditionnel rendez-vous du mois d'Août.

Notre assoc' avait été créée dans le but de te redonner vie, mais aussi et surtout pour que les jeunes passent de bons moments ensemble, en organisant une manifestation qui anime notre village et qui leur ressemble...

Ce n'est pas que l'on t'abandonne, mais après 42 ans de service tu es un peu fatiguée, il est temps de prendre ta retraite... Cette année nous ferons une trêve, et l'année prochaine si tout se passe comme prévu, une manifestation plus en harmonie avec les envies et l'état d'esprit des Jeunes te succédera. Pour finir au nom de tous les Jeunes, merci pour tous ces souvenirs, ces bons moments et tout le reste...

Les jeunes



## ■ Communauté de Communes du Pays Rochois (C.C.P.R.)

Les procès verbaux originaux sont disponibles sur le site internet de la CCPR ou en Mairie.

### **Réunion de Conseil Communautaire (CC) du 6 décembre 2011 à Eteaux**

M. B. Morel est remplacé par M<sup>me</sup> C. Boëx, déléguée titulaire et par M<sup>me</sup> Ch. Coudurier, déléguée suppléante, qui est désignée comme déléguée titulaire à la Commission Centre de Loisirs et à la Commission Scolaire. M. J. Brouard est désigné délégué suppléant de

M. C. Moenne au SM3A. M. Ali Harabi est désigné en qualité de conseiller communautaire titulaire au titre de la Commune de La Roche sur Foron. Les propositions de tarifs 2012 sont discutées pour les diverses prestations de service (en moyenne augmentation de 1.61 %), la redevance des déchets (impactés par le changement de la TVA de 5.5 à 7 %) et l'assainissement (la part variable de la redevance de l'assainissement non collectif est supprimée, la part fixe de la redevance de l'assainissement collectif est augmentée de 2 €). Un dégrèvement partiel est accordé aux redevables de la taxe de branchement dans le cadre des travaux de création d'un collecteur d'eaux usées Orange 3ième tranche. Une demande d'aide de l'Agence de l'Eau pour les travaux de réhabilitation de systèmes d'assainissement non collectifs est approuvée (2 600 € et 250 € pour la coordination par installation). Les modalités comptables ainsi que la modification du règlement propres au transfert du service public de la déchetterie du Budget Principal au Budget Déchets sont approuvées. Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre de secours, les conditions de cession d'un terrain de 7 500 m<sup>2</sup> sur la commune d'Eteaux au profit du S.D.I.S. sont approuvées. Dans le domaine des emplois de la CCPR, le montant de la prime de fin d'année est approuvé (1 700 €). Il est approuvé que les astreintes Assainissement soient étendues à la semaine entière ; que les titres de transport publics des agents de la CCPR soient partiellement pris en charge. Les protocoles d'organisation du temps de travail des Services administratifs et techniques sont approuvés. Une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est approuvée pour financer le projet d'amélioration énergétique de l'École Élémentaire Vaulet (isolation, double vitrage).

### **Réunion de CC du 7 février 2012 à La Roche sur Foron**

Le débat d'orientation budgétaire est mené : il est proposé de ne pas augmenter les taux de fiscalité ; le nouveau Fonds National de Péréquation devra être intégré en 2012, il s'agit de la redistribution d'une fraction des ressources fiscales entre collectivités (une charge de 80 000 € est à prévoir pour cette année) ; les dépenses de fonctionnement sont à la baisse en raison de la baisse du coût des transports scolaires ; une amélioration des conditions salariales sera discutée ;

divers projets d'investissement sont exposés (liste disponible dans le compte-rendu original). Concernant le budget Déchets, une déchetterie professionnelle ouvrira ses portes au printemps ; les tarifs de la redevance sont maintenus ; les dépenses propres au Sidefage devraient diminuer. Concernant le budget Assainissement, les résines de l'ancien digesteur de la station d'Arenthon doivent être reprises (budget prévisionnel 70 000 €) ; l'augmentation des durées d'amortissement de la station d'Arenthon est approuvée. Il est décidé (4 voix contre, 2 abstentions) de retenir le contrat de prestation de service pour la gestion de cette station, à compter de février 2013. L'instauration de la redevance assainissement aux ménages disposant d'un captage d'eau individuel pour leur usage domestique est approuvée. La clôture du budget PAE (Parc d'activité économique) est décidée, l'aménagement de cette zone arrivant à son terme. Concernant la restauration scolaire, un regroupement de commandes avec les Communes de Cornier, St Laurent, St Pierre en Faucigny, et St Sixt est approuvé. Concernant les transports publics, les membres du conseil du futur syndicat mixte de transports des quatre CC, SM4CC sont élus (2 contre, 1 abstention).

### **Réunion de CC 20 mars du 2012 à Cornier**

L'état d'avancement du Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours d'élaboration avec le bureau d'études GEODES est présenté. Un objectif de 366 nouveaux logements locatifs aidés est prévu sur le territoire de la CCPR. Les taux 2012 (taxe habitation, foncier bâti, foncier non bâti, CFE) sont maintenus à l'identique de 2011. Les budgets primitifs 2012 (budget principal : 15 541 891 €, l'encours de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement est de 69.7 %, pour comparaison celui-ci était de 87 % en 2010 ; budget ordures ménagères : 2 899 923 € ; budget assainissement 11 478 798 € ; budget Parc d'Activités Economiques : 1 462 362 € ; budget Parc d'Activités Commerciales : 833 900 €). Les subventions aux associations sont votées. Une demande de subvention auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique est autorisée pour la réalisation de travaux d'accessibilité (places de stationnement, plans inclinés et couloirs, ascenseurs et escaliers, etc.). Les tarifs des cartes de transports scolaires pour l'année 2012-2013 sont votés (augmentation de 2 %, différents travaux d'entretien des abris, de signalisation et de sécurisation sont prévus ; 2 voix contre). Les tarifs des camps d'été 2012 sont votés. Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est approuvé. La fin de l'accueil des professionnels sur le site de la déchetterie intercommunale est approuvée. Le Conseil Communautaire fait connaître son désaccord sur la recherche et l'exploitation des gaz de schiste.



## STVU - Espace Nautique des Foron



### Espace Nautique des Foron

142, rue des Marmotaines - 74800 La Roche-sur-Foron  
Tél. 04.50.97.72.00 - Fax 04.50.97.72.13

#### SAISON 2012

Horaires d'ouverture et de fermeture de l'établissement

##### Du mercredi 02 mai au vendredi 29 juin :

- lundi, jeudi : 12 h 00 / 13 h 30
- mardi, vendredi : 12 h 00 / 13 h 30 - 18 h 45 / 20 h 45
- mercredi : 11 h 30 / 18 h 00
- samedi, dimanche, jours fériés : 11 h 00 / 18 h 30

##### Du samedi 30 juin au mercredi 05 septembre :

- Tous les jours : 10 h 15 / 19 h 30
- mardi : 10 h 15 / 20 h 30

##### Du jeudi 06 septembre au vendredi 19 octobre

- lundi, jeudi : 12 h 00 / 13 h 30
- mardi, vendredi : 12 h 00 / 13 h 30 - 18 h 45 / 20 h 45
- mercredi, samedi : 12 h 00 / 17 h 00
- dimanche : 9 h 00 / 13 h 00

Evacuation des bassins 15 mn avant la fermeture de l'établissement  
Fermeture des bassins extérieurs suivant affichage

#### Tarifs 2012

Gratuit pour les enfants de moins de 3 ans

	Enfant <small>né jusqu'en 1996</small>	Adulte <small>né avant 1996</small>
<b>Entrée simple</b>	2,90 €	4,10 €
<b>Abt 12 entrées (+3 € caution)</b> <small>(les entrées non consommées en fin de saison ne seront ni reportées ni remboursées)</small>	29,00 €	41,00 €
<b>Abt mois (+3 € caution)</b>	35,00 €	51,00 €
<b>Abt saison (+3 € caution)</b>	59,00 €	87,00 €
<b>Abt étudiant (+3 € caution)</b>		59,00 €
<b>Abt club nautique (+3 € caution)</b>	31,00 €	45,00 €
<b>Centre aéré, colonie</b>	1,00 €	1,50 €
<b>Tarif majoré</b>	50,00 €	50,00 €

Une réduction à la dernière heure d'ouverture  
ou de 12 h 00 à 13 h 30 en période scolaire, est appliquée :  
Enfant : 1,40 € - Adulte : 2,10 €

#### Manifestations de l'année 2012 :

- vendredi 1<sup>er</sup> juin : 50 ans du Cercle Nautique Rochois  
(fermeture à 18h30)
- jeudi 12 juillet : Compétition (fermeture à 17h30)
- dimanche 12 août : Championnats départementaux  
(piscine fermée toute la journée)

#### Règles d'hygiène et de sécurité

**Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'un adulte (+ de 18 ans)**

##### Dans les vestiaires :

- je pose mes chaussures à l'entrée des cabines
- je me mets en tenue de bain
- je range mon sac dans les vestiaires ou dans un casier
- je prends ma douche
- je passe dans les pédiluves
- je ne cours pas, ne crie pas, ne fume pas, ne mange pas

##### Au bord des bassins :

- je peux poser ma serviette mais mon sac doit rester dans les vestiaires ou sur les pelouses
- je suis en tenue de bain, slip de bain  
**(les caleçons et les tops aquatiques de sport de glisse sont interdits)**
- je respecte le règlement : ne pas courir, ne pas pousser, ne pas manger, ne pas fumer, ne pas cracher sur les plages
- je respecte les nageurs
- je surveille mon enfant

##### Attention au soleil :

- je me protège régulièrement du soleil avec de la crème solaire
- je ne laisse pas un enfant faire la sieste en plein soleil, je le mets à l'ombre

Bonne baignade

Des contrôles inopinés des cartes d'abonnement pourront être effectués  
En cas de fraude :

application du tarif majoré et retrait de la carte d'abonnement

Cours de natation dispensés par "La Bulle d'Eau" \*  
non compris droit d'entrée

	Enfant	Adulte
Cours collectifs*	62,00 €	78,00 €
Cours particuliers* 1 à 5 p.	77,00 €/pers	90,00 €/pers
Aquagym*	105,00 €	pour un mois (tarif dégressif)
Cours perfectionnement ados	66,00 €	
Mini-club	64,00 €	

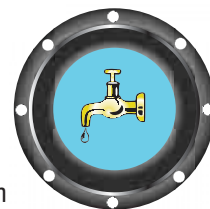
#### DROITS D'ENTREE POUR LES COURS DE NATATION

Cours Collectifs Enfants (12 cours)	17,50 €
	+ 3 € de caution
Cours Particuliers Enfants (8 cours)	11,50 €
	+ 3 € de caution
Entrées Cours Adultes et Aquagym <small>(forfait 8 cours maximum)</small>	16,50 €
	+ 3 € de caution
Entrées Accompagnateur Enfants	Gratuite

imp. UBERTI-JOURDAN

# Vie intercommunale

## ■ Syndicat d'Eau – Arenthon / Saint-Pierre



Dernières nouveautés concernant votre Syndicat :

### • **Projet de Télérelevé des compteurs d'eau**

Le syndicat souhaiterait mettre en place, étalé sur une période de quatre à cinq ans, la mise en place des compteurs d'eau munis de modules radio permettant la télérelève des consommations d'eau.

L'instauration du système permettrait :

- un gain de temps pour le Fontainier
- un contrôle efficace et rapide
- une compatibilité avec les logiciels de gestion en place
- Première étape : l'achat d'un terminal portable de relève pour compteurs d'eau dont se servira le Fontainier, Didier TOULOUSE.
- Deuxième étape : mise en place des compteurs d'eau et modules radio installés chez l'habitant

### • **Travaux en cours**

- à partir de la mi-juin jusqu'à la fin du mois de juillet, des travaux seront réalisés sur le secteur de la route des crêts de Fessy afin de changer une colonne d'eau. Vue l'importance de ces travaux, il sera mis en place une circulation alternée.

### • **Rappel à tous les habitants de la Commune : Champs d'action du Syndicat**

L'hiver dernier qui fût rude, le Fontainier a été appelé sur des installations gelées privées. Nous vous précisons que l'action du fontainier concerne seulement la partie publique des réseaux et non la partie privée. Le compteur et l'installation doivent être protégés contre tout risque de gel, il en résulte que les dégâts occasionnés seront à la charge de l'abonné.

Partie publique du réseau : de la colonne d'eau au compteur d'eau

Partie privée du réseau : du compteur d'eau chez l'habitant (le compteur d'eau inclus) – dans ce cas, le Fontainier ne se déplace pas.

Par ailleurs, l'idée de facturer les interventions est en cours de réflexion. Si le déplacement demandé, n'est pas relié au réseau public et de ce fait est de la responsabilité de l'abonné ; le demandeur sera facturé aux tarifs suivants :

- Déplacement pendant les heures ouvrables : 35 €
- Déplacement Week-end et hors heures ouvrables : 50 €

Syndicat d'Eau Potable Arenthon/Saint-Pierre - Tél. 04 50 03 92 76 – mail : [sivu.arstp@orange.fr](mailto:sivu.arstp@orange.fr)





# Comptes rendus

## ■ Demandes d'urbanisme

### Déclarations préalables acceptées

---

- ROCH André	75, Lotissement de Challande	Panneaux photovoltaïques
- OUDIN Stéphane	51, Impasse Bellou	Prolongement toiture
- THIMONIER Gil	874, Route de Berny	Panneaux photovoltaïques
- FONTAINE Jean-Jacques	54, Route de Montagny	Panneaux photovoltaïques
- DOMPMARTIN Gisèle	Route des Crêts de Fessy	Division 2 lots
- HUSSON Kevin	1007, Route de Lanovaz	Modification ouvertures + aménagement combles
- BAZIN-FLUSIN Laurence	1732, Route de Lanovaz	Agrandissement bureau-atelier
- LESNE Constantino	« Les Iles de la Papéterie »	Coupe d'arbres superficie inférieure à un hectare
- PIOUSAZ Roland	« La Forêt »	Coupe d'arbres superficie inférieure à un hectare
- DUCRET DUVILLIER Dominique	131, Route de Chevilly	Réfection et isolation toiture
- GRANIOU FIBCOM	Route de Chevilly	Pose d'une armoire de rue
- DELGADO Virginie	261, Route des Crêts de Fessy	Modification façades + souche cheminée
- AMOMO Jean-Marc	75, Lotissement Le Pré de Berny	Abri de jardin
- LANOVAZ Karine	1032, Route de Lanovaz	Réfection toiture
- CLERC Serge	Hameau « La Papéterie »	Coupe de bois
- BOUCHET Olivier	110, Chemin de Nabeau	Abri de jardin
- POMMARD Jean-Marie	305, Route de Reignier	Rénovation façades et toiture
- VANDOMMELE Bruno	73 bis, Impasse de Marillan	Clôture
- ROGUET Jacky	586, Route de Chevilly	Panneaux photovoltaïques
- ABRIEL Christophe	158, Lotissement Les Vergers	Four à bois
- BAUD Guy	1800, Route de Thonon	Abri de jardin
- COUMAILLEAU Jérôme	349, Route de Lanovaz	Clôture
- Association paroissiale d'Arenthon		116, Route de Bonneville Clôture
- DUNAND Régis	420, Route de Reignier	Abri de jardin
- HUSSON Kevin	1007, Route de Lanovaz	Modification façades + velux
- JOCHER Viviane	37, Impasse du Plattet	Velux
- DEFFAYET René	717, Route des Arculinges	Abri de jardin
- FONTAINE Frédéric	301, Route de Lanovaz	Isolation maison par l'extérieur

### Permis de construire acceptés

---

- CLEMENTS Mark	156, Le Cluz – Lotissement d'Andey	Rehaussement toiture + velux
- VELLUZ Gaëtan et Marie	65, Impasse du Faucigny	Maison individuelle
- PECHE Nicolas	12, Lotissement Le Pré de Berny	Abri voiture
- DUNAND Sophie	1150, Route des Arculinges	Réhabilitation grange en habitation
- BOUSQUET Philippe	127, Lotissement Les Vergers	Abri de jardin
- CADOUX Kevin et Sophie	164 bis, Roue des Crêts de Fessy	Maison individuelle + garage
- DAGUIN Nicolas et ABDELGHANI Linda	7, Lotissement Le Pré de Berny	Maison individuelle + garage + piscine
- SARL PROXIMMO	Hameau « Les Tattes »	Trois immeubles de 31 logements

### Permis de construire modificatif accepté

---

- VANDOMMELE Bruno	73 bis, Impasse Marillan	Modification emplacement garage
--------------------	--------------------------	---------------------------------

### Permis de démolir acceptés

---

- BOURG Alain	287, Route de Montagny	Grange
---------------	------------------------	--------

## ■ Séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2011

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, P. ROUSSEAU, J. BROUARD, C. MOENNE, N. TARDIF, J. BOEX, M. MOLINA

Mmes M. VIGNE, A. COLLOMB, J. FREMEAUX, M. MARCAULT

Absents excusés : Mme C. BOEX donne procuration à Mme M. MARCAULT - Mme C. COUDURIER donne procuration à M. A. VELLUZ

Secrétaire de séance : M. J-S. DESTRUDEL

### **APPROBATION** du compte rendu du conseil municipal du 7 Novembre 2011

C. BOEX a apporté des modifications s'agissant du permis d'aménager de Monsieur BASTIAN et souhaite que ces précisions soient insérées dans le compte-rendu du 07 Novembre 2011.

Voici le paragraphe modifié :

« Un débat a eu lieu entre les élus concernant l'utilisation, mais aussi l'état du lac vis-à-vis des usagers. Madame Colette BOEX expose le fait que les bords du lac sont pollués (présence de produits de type hydrocarbure), que le lac présente beaucoup d'algues, et que le détail des travaux prévus n'a pas été présenté. Monsieur Claude MOENNE n'est pas d'accord avec le discours de Mme C. BOEX s'agissant de l'état de pollution du lac.

La commune a correctement appliqué le règlement d'urbanisme. Maintenant, la DDT doit effectuer l'instruction du permis d'aménager. Le permis devra aussi être validé par la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny car une partie du lac est sur cette commune. »

### **AMENAGEMENT ACCES CIMETIERE C.D. 19 - CREATION TOURNE A GAUCHE : PROJET PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire expose qu'afin de financer le projet d'aménagement de l'accès au cimetière, il est nécessaire de demander une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet d'aménagement de l'accès au cimetière ;

**VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessous ;

**MANDATE** le Maire pour solliciter la subvention au titre de la DETR.

EMPLOIS		RESSOURCES	
Commune	622 090,00 €	Etat - Réserves parlementaires 10 %	62 209,00 €
		Etat - DETR 20 %	124 418,00 €
		Département - AMENDES DE POLICE 2012	10 000,00 €
		Département - Cadre PACT	90 000,00 €
		Département - FONDS CANTONALISES (20 %)	90 000,00 €
		Reste à la charge de la commune	245 463,00 €
TOTAL - Dépenses HT	622 090,00 €	TOTAL - Recettes	622 090,00 €

### **AMENAGEMENT ACCES CIMETIERE C.D. 19 - CREATION TOURNE A GAUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION - AMENDES DE POLICE 2012**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le plan de financement relatif au projet d'aménagement de l'accès au cimetière, s'élevant à la somme totale hors taxes de 622 090.- euros, a été préalablement approuvé.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une aide financière au titre des Amendes de Police pour le projet mentionné ci-dessus.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au titre des Amendes de Police pour l'aménagement de l'accès au cimetière sur le C.D. 19.

### **AMENAGEMENT ACCES CIMETIERE C.D. 19 - CREATION TOURNE A GAUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION - FONDS CANTONALISES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le plan de financement relatif au projet d'aménagement de l'accès au cimetière, s'élevant à la somme totale hors taxes de 622 090.- euros, a été préalablement approuvé.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une participation financière du Conseil Général de la Haute-Savoie dans le cadre des fonds genevois cantonalisés 2011.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au titre des Fonds cantonalisés pour l'aménagement de l'accès au cimetière sur le C.D. 19.

### **AMENAGEMENT ACCES CIMETIERE C.D. 19 - CREATION TOURNE A GAUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION - RESERVES PARLEMENTAIRES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le plan de financement relatif au projet d'aménagement de l'accès au cimetière, s'élevant à la somme totale hors taxes de 622 090.- euros, a été préalablement approuvé.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une aide financière au titre des Fonds parlementaires pour le projet mentionné ci-dessus.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au titre des Fonds Parlementaires pour l'aménagement de l'accès au cimetière sur le C.D. 19.

### **AMENAGEMENT ACCES CIMETIERE C.D. 19 - CREATION TOURNE A GAUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME AMENAGEMENT CONCERTÉ DU TERRITOIRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le plan de financement relatif au projet d'aménagement de l'accès au cimetière, s'élevant à la somme totale hors taxes de 622 090.- euros, a été préalablement approuvé.



Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une aide financière dans le cadre du Programme d'Aménagement Concerté du Territoire pour le projet mentionné ci-dessus.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**SOLLICITE** l'octroi d'une subvention au titre du Programme d'Aménagement Concerté du Territoire pour l'aménagement de l'accès au cimetière sur le C.D. 19.

## APPROBATION TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une délibération unique, reprenant tous les tarifs communaux, a été rédigée en date du 06 décembre 2010.

Suite à une délibération, en date du 06 juin dernier approuvant le tarif pour les cavurnes, Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du tableau mis à jour.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**PREND NOTE** de cette modification.

**DECIDE** que cette tarification sera applicable par tacite reconduction sauf modification

## TARIFS COMMUNAUX – Location de salles

MAISONS DES ASSOCIATIONS	particuliers arenthonnais	Associations arenthonnaises	Autres associations, sociétés extérieures	Capacité			
GRANDE SALLE REZ DE CHAUSSEE (avec CUISINE) du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars	300 350	100 150	300 350	220 (180 assis)			
caution1000	1000	1000					
Petites salles (sans cuisine)			Hiver journée	Eté 1/2 journée	journée	1/2 journée	
Salle N°1 - LE JALOUVRE RdC (sans cuisine)	non autorisé	GRATUIT	150	75	120	45	150 (130 assis)
Cautions		500	500	500	500	500	
Salle N°1 BIS - SOUS-DINE (RdC côté bar)	non autorisé	GRATUIT	150	75	120	45	60 (50 assis)
Cautions		500	500	500	500	500	
Salle N°2 - LE SALEVE 1 <sup>er</sup> étage	non autorisé	GRATUIT	100	50	70	35	30
Cautions		néant	100	100	100	100	
Salle N°3 - ARAVIS 2 <sup>ème</sup> étage côté bibliothèque	non autorisé	GRATUIT	non autorisé				
Cautions		néant					
SALLE COMMUNALE au dessus de l'auberge	non autorisé	GRATUIT	non autorisé	50 pers.			
Cautions		néant					
LOCAL VESTIAIRES DE FOOT (période 1 <sup>er</sup> juin au 15 août)	100	GRATUIT	non autorisé	30 Pers.			
Cautions	500	néant	néant				

## MAISON DES ASSOCIATIONS : vaisselle manquante, cassée ou abîmée

Dénomination	P.U
Assiette plate	3.83
Assiette Creuse	3.03
Assiette à dessert	2.30
Fourchettes	0.72
Couteau	0.60
Petites cuillères	0.61
Grosses cuillères	0.72
Saladier inox	5.02
Saladier verre	3.49

Pichet eau	9.38
Carafe à vin 50 cl	2.37
Broc pichet à vin 50 cl	5.50
Plat de service Inox	5.15
Plateau	3.40
Corbeille à pain	4.66
Planche à découper	11.37
Tasse à café	1.03
Bol	1.22
Ramequin	0.50

Coupe-pain	113.95
Verre à eau	0.56
Verre ballon	0.79
Flûte à champagne	1.12
Louche	6.34
Couteau à découper	4.57
Couteau à pain	4.56
Cuillère de service pleine	3.95
Cuillère à ragoût	4.13

# Comptes rendus

## Concessions cimetières

CATEGORIES	Tarifs
CONCESSIONS CINQUANTENAIRE RENOUVELABLES	
1 emplacement (3 m <sup>2</sup> )	168 €
2 emplacements (6 m <sup>2</sup> )	336 €
CONCESSIONS TRENTENAIRES RENOUVELABLES	
1 emplacement (3 m <sup>2</sup> )	122 €
2 emplacements (6 m <sup>2</sup> )	244 €
COLOMBARIUM 50 ANS RENOUVELABLES	686 €
CAVURNES RENOUVELABLES	
trentenaires	150 €
cinquantenaires	180 €

### CONTRIBUTION AUPRES DE LA CAISSE MUTUELLE DE PREVOYANCE DU PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier émanant de la Caisse Mutuelle de Prévoyance du Personnel des Collectivités Territoriales qui sollicite le renouvellement de la contribution par agent adhérent pour l'année 2012 dont le montant s'élève à 78,00 euros.

Cette aide annuelle concourt aux prestations à caractère social. Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de cette somme de 78.00 (soixante-dix-huit) euros.

### CONVENTION DE DEMATERIALISATION NATIONALE

En liaison avec le programme Hélios, la direction générale de la Comptabilité Publique a engagé un plan d'actions pour favoriser la dématérialisation dans le secteur public local.

L'objectif principal est d'organiser une dématérialisation cohérente et concertée des grands flux de documents « papier » qui transitent chaque année entre les trois acteurs de la chaîne comptable et financière des collectivités : les ordonnateurs, les comptables du Trésor, les Chambres des comptes.

Les volumes en cause sont considérables (88 millions de titre, 77 millions de mandats, 56 millions de bulletins de paye...).

Le progiciel Hélios et son Protocole d'Echange Standard sont enrichis pour accueillir les flux des données émanant des Collectivités afin de favoriser la dématérialisation des mandats, titres, bordereaux et pièces justificatives.

Pour faciliter le travail des services ordonnateurs, le pôle national a développé un outil générique, nommé xémélios, permettant notamment l'exploitation des données de paye par tous les partenaires.

En concertation avec le trésorier, il est proposé de procéder à la dématérialisation des données de paye mensuelle (fiche de paie) à compter du 1er janvier 2012 et des mandats, titres, bordereaux et pièces justificatives ultérieurement.

La mise en œuvre nécessite la signature d'un accord local conforme à la convention nationale de dématérialisation de la paye et vaut adhésion des signataires aux articles de cette convention cadre. Pour les Etats mensuels de paye l'échange se fait par la transmission de données numériques au format XML à partir d'un support sous la forme d'un CD-ROM non réinscriptible entre l'Ordonnateur et le comptable (CD ROM mensuel) et entre le Comptable et la Chambre Régionales des Comptes (CDROM Annuel).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider du principe de la dématérialisation des états mensuels de paye au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et des mandats, titres, bordereaux et pièces justificatives tel que défini dans la convention cadre nationale,
- d'approuver les termes de l'accord local issu de ces conventions cadre,

**Emplacements commerces ambulants** 40 €/jour

### Photocopies

Format A4	0,18 €
Format A3	0,36 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord local et d'adhérer aux articles des conventions cadre nationales de dématérialisation des états mensuels de paye mais également des mandats, titres, bordereaux et pièces justificatives.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le principe de dématérialisation des Etats mensuels de paye et des mandats, titres, bordereaux et pièces justificatives,

**APPROUVE et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'accord local afin d'adhérer aux articles des conventions cadre nationale de dématérialisation.

### EXECUTION DU BUDGET 2012 AVANT SON VOTE

Préalablement au vote du budget primitif 2012, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2011.

Afin d'honorer les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2012, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-I du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2011.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** à mandater les dépenses d'investissement 2012 dans la limite des crédits inscrits au budget 2011, et ce, avant le vote du budget 2012.

### SUBVENTION C.C.A.S.

Monsieur le Maire expose l'avis de la Commission des Finances qui propose l'attribution d'une subvention afin d'équilibrer le budget du C.C.A.S. de 1 870,68 euros.

Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 1 870,68 euros et d'imputer les sommes relatives à cette subvention à l'article budgétaire 657362 (Etablissement et service rattachés – C.C.A.S.) à la section de fonctionnement.

Il sera procédé prochainement aux modifications budgétaires nécessaires à cette opération.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** d'octroyer la subvention proposée, à savoir la somme de 1 870,68 euros (mille huit cents soixante-dix euros et soixante-huit centimes).

### DECISION MODIFICATIVE N° 4

Afin de rééquilibrer le chapitre 012 – Dépenses du personnel, il est nécessaire de faire la modification suivante :



## SECTION DE FONCTIONNEMENT – VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution sur crédit ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022/022	Dépenses imprévues de fonctionnement	1 500,00	
6413/012	Personnel non titulaire		1 500,00

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver la décision modificative proposée et Autorise les écritures en découlant.

### COMMISSION URBANISME & AMENAGEMENT DU VILLAGE

- Des dépenses ont été réalisées pour les prises de vues aériennes du territoire d'Arenthon.
- Une réunion avec les agriculteurs a eu lieu le 17 novembre, durant laquelle le règlement et le zonage ont été précisés. Il n'y a pas eu d'objection des agriculteurs.

### COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

- La Commune doit prévoir la mise en sécurité de l'une des deux cloches du clocher de l'église d'Arenthon. Deux devis ont été proposés par la société PACCARD avec un coût estimatif de 5 000 euros environ. Les élus sont d'accord pour inscrire cette dépense au budget 2012.
- Suite au diagnostic énergétique des bâtiments communaux, il a été évoqué le projet d'isoler le bâtiment de la vieille école (isolation dans les combles).
- Des dépenses d'entretien seront à prévoir s'agissant du vestiaire communal durant les années à venir.

### COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

- La Commune a relancé sa demande d'établissement d'un radar sur le CD 19 au niveau de la Route de Fessy auprès de la Préfecture. En effet, le gouvernement a prévu de mettre en place plus de 400 nouveaux radars sur tout le territoire français.

### COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Les cheminements dans le cadre du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées) ont été validés, grâce aux conseils et aux agents techniques du Conseil Général de la Haute-Savoie. La Commune devrait bientôt recevoir les panneaux qui seront installés le long des itinéraires de promenade de la commune d'Arenthon.

### COMMISSION SOCIAL

- Le Téléthon des 2 et 3 décembre s'est très bien passé. Les habitants, ainsi que les élus, ont été très contents de l'organisation et du déroulé de cet événement qui a rapporté 9 370,95 euros. La Commune présente ses remerciements à tous les généreux donateurs.

### SM3A

- Le déménagement des bureaux, soumis à une procédure d'appel d'offres, est prévu durant le courant du printemps.

### DIVERS

- Assemblée générale du SIVU PISCINE

Tout d'abord, un bilan satisfaisant a été présenté aux élus. Des travaux ont été réalisés au sein du centre nautique. Etant donné qu'il n'y a plus de gros travaux à prévoir, il n'y aura pas d'augmentation des tarifs pour les usagers et pour les communes. Par ailleurs, il a été évoqué le projet de mettre en place une surveillance vidéo pour éviter la délinquance.

Enfin, des événements et des animations seront organisés durant le mois de juin 2012 pour fêter les 50 ans du centre nautique.

## Séance du Conseil Municipal du 16 janvier 2012

Etaient présents : C. MOENNE, N. TARDIF, J. BOEX, M. MOLINA

Mmes M. VIGNE, A. COLLOMB, J. FREMEAUX, M. MARCAULT, C. BOEX, C. COUDURIER

Secrétaire de séance : M. J-S. DESTRUDEL

### APPROBATION du compte rendu du conseil municipal du 5 décembre 2011

#### ACTIVITES PROPOSEES AUX JEUNES - PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DES PARENTS

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les tarifs, s'appliquant aux diverses activités proposées aux jeunes de 12/17 ans, approuvés par le Conseil, selon la délibération N°. 48, en date du 29 août 2011.

Monsieur le Maire indique que pour les prochaines vacances scolaires, l'activité ski a été proposée.

Il suggère aux membres de l'assemblée de fixer le montant de la participation supplémentaire à demander aux familles concernées. Il propose la somme de CINQ euros par enfant (sans application du quotient familial).

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**APPROUVE** le montant de la participation exceptionnelle demandée aux familles pour les enfants pratiquant l'activité ski, et ce, pour la période de février 2012.

#### MODIFICATION DES MODALITES DE PERCEPTION ET DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une

convention avait été passée entre la Communauté de Communes du Pays Rochois et la Commune d'Arenthon pour la perception et le reversement de la redevance d'assainissement collectif et non collectif, au profit de la C.C.P.R.

Monsieur le Maire indique au Conseil que la Trésorerie de La Roche sur Foron a mentionné que ce système n'est plus adapté, pour les raisons suivantes :

- la Commune émet des titres de recettes pour les redevances assainissement et modernisation des réseaux sans en avoir la compétence
- les poursuites effectuées par la Trésorerie sont irrégulières car elles sont faites au nom de la Commune qui a émis les titres
- la Commune supporte les non-valeurs en lieu et place de la C.C.P.R.

Monsieur le Maire indique également que le protocole HELIOS permet de gérer les rôles multi-collectivités. Par conséquent, la Trésorerie propose de modifier le système actuel à compter du premier janvier 2012 pour être conforme à la réglementation.

La Commune continuera à émettre les rôles d'eau et d'assainissement comme aujourd'hui et n'émettra un titre que

# Comptes rendus

pour la partie « eau » et « pollution d'origine domestique ». Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée d'un projet de convention relative à la facturation, par la Commune d'Arenthon, des redevances assainissement et modernisation des réseaux pour le compte de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **ACCEPTE** le principe de facturation des redevances assainissement et modernisation des réseaux par la Commune dans son rôle **ACCEPTE** l'émission des titres de recettes correspondant à ces redevances par la C.C.P.R.

**APPROUVE** les termes de la convention établie entre la Commune et la C.C.P.R.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune d'Arenthon et la C.C.P.R., avec effet au premier janvier 2012.

## COMMISSION URBANISME & AMENAGEMENT DU VILLAGE

- Après l'arrêt du projet de PLU par le Conseil Municipal, celui-ci sera transmis aux personnes publiques associées qui auront trois mois pour donner leur avis définitif.

L'enquête publique aura lieu en septembre 2012, puis le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre son rapport. Enfin, le PLU sera transmis à la Préfecture pour contrôle. Le PLU devrait être adopté en principe pour la fin de l'année 2012.

## COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

- Durant l'année 2012, divers travaux d'entretien seront à réaliser :
  - Peinture : boiserie extérieure des bâtiments (Auberge, Ecole nouveau bâtiment).
  - Peinture de la salle du Secrétariat, du vestiaire de foot et de la montée d'escalier au sous-sol de la Maison des Associations. Ce travail sera effectué par Christian BEAUMAIN, l'agent technique.
  - Isolation du vieux bâtiment de l'école (travaux de plancher).
  - Réflexion sur la salle au-dessus de l'école (nouveau bâtiment).

Il a été proposé d'installer les activités jeunesse dans cette salle en cas de mauvais temps ou d'activités d'intérieur. Il faudra réaliser la main courante de la salle car celle-ci sera nécessaire pour des raisons de sécurité.

## COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

- Projet du cimetière  
L'avant-projet a été transmis au Conseil Général qui l'a approuvé. Un dossier de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été déposé par la mairie auprès de la Préfecture pour une demande de subvention.  
Monsieur le Maire doit relancer les demandes de subvention concernant les réserves parlementaires pour 2012.
- La commune a réitéré sa demande d'installation d'un radar au lieu-dit Fessy, mais la Direction Départementale des Territoires d'Annecy (Service Sécurité Ingénierie) a répondu négativement. La DDT d'Annecy, suite aux directives ministérielles, a mené une étude en concertation avec les gestionnaires des réseaux et les forces de l'ordre pour déterminer les sections de voies dangereuses du département. Le secteur de Fessy, suite à cette étude, ne fait pas partie des zones dangereuses identifiées en Haute-Savoie.

## COMMISSION ECOLE - PERISCOLAIRE

- Ecole :  
Projet éducatif : Aucune observation n'a été faite par la Direction départementale jeunesse et sports.

- Périscolaire
  - Quelques modifications ont été apportées à l'organisation du travail de chacun des employés, notamment pour l'amélioration du ménage de l'école.
  - La commune va bientôt faire une demande d'agrément pour la périscolaire auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

## COMMISSION JEUNESSE ET SPORT

- Pour les activités de vacances et du mercredi, l'agrément auprès de la Direction départementale jeunesse et sports entraînerait des modifications dans le fonctionnement des activités (interdiction d'utiliser des voitures personnelles pour le déplacement des jeunes, pas de bénévoles dans l'encadrement, etc.).

Une autre solution a été trouvée : l'APS (activités physiques et sportives) qui permet d'être couvert par Jeunesse et sports mais avec un fonctionnement moins lourd. Ce système pourrait également nous permettre d'obtenir quelques subventions (à voir).

Pour les activités manuelles ou culturelles, elles pourraient se faire avec la collaboration et sous couvert de la bibliothèque par exemple.

Ce système n'est pas considéré comme un accueil de loisirs puisque cela ne concerne que des activités ponctuelles sur deux ou trois heures.

Reste le problème de l'accueil des moins de douze ans, dans le cadre de ces activités ponctuelles. En effet, la mairie reçoit beaucoup de demandes dans ce sens. Cet accueil sera évoqué avec la CCPR. Nous allons poursuivre nos démarches dans cette direction.

## COMMISSION ANIMATION - COMMUNICATION

- Le site internet de la commune est à jour. Toutes les réunions, projets et actualités de la commune sont actuellement mis en ligne sur le site.

## SYNDICAT D'EAU

- Réunion du 8 décembre 2011  
Lors de cette réunion, le bureau en charge du diagnostic des réseaux d'eau sur la CCPR dans le cadre de l'élaboration du SCOT a été invité. Le diagnostic pour notre syndicat mettait en avant le manque de capacité de notre réservoir qui n'est que de 0.2 jour alors qu'il devrait être de 1 jour. Suite à l'explication du fonctionnement de notre réseau (deux ressources : une gravitaire et un pompage sur la nappe de Passeirier, avec la possibilité de mailler notre réseau lors d'incidents avec le syndicat des Rocailles et avec la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny), le bureau a estimé que les systèmes d'approvisionnement et de gestion d'eau proposés par le Syndicat étaient suffisants. De plus, son rendement de 82 % et les investissements de ces dernières années pour le suivi et le repérage informatisé des réseaux confortent le syndicat à rester autonome.
- Le réseau d'eau aux crêts de Fessy doit être remplacé. Une procédure d'appel d'offres va être mise en place pour l'établissement de ce réseau.
- Le syndicat d'eau s'interroge sur l'idée d'équiper le fontainier d'un boîtier tablette pour les relevés de compteur. Cela représenterait un gain de temps, de papier et cela diminuerait les erreurs de chiffres puisque les données seraient automatiquement transférées dans les fichiers informatiques des clients.
- Les frais engendrés par l'installation des réducteurs de pression et de la remise en service du débit seront facturés aux clients en cas de non-paiement des factures d'eau. Le tarif appliqué sera de 60 euros (soixante euros).



## Séance du Conseil Municipal du 13 février 2012

Etaient présents : MM. A. VELLUZ, P. ROUSSEAU, J. BROUARD, C. MOENNE, J. BOEX, M. MOLINA

Mmes A. COLLOMB, J. FREMEAUX, M. MARCAULT

Absents excusés : Mmes M. VIGNE donne procuration à M. A. VELLUZ, C. BOEX, C. COUDURIER, M. N. TARDIF

Secrétaire de séance : M. J-S. DESTRUEL

### APPROBATION du compte-rendu du 16 Janvier 2012

#### APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DU SERVICE JEUNESSE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, suite à la création du service jeunesse, il est nécessaire d'approuver le projet éducatif.

Monsieur le Maire présente le projet éducatif qui a pour objectif de :

- Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives, artistiques de tous les jeunes d'Arenthon,
- Favoriser l'expérimentation des jeunes dans les domaines de la solidarité, de la citoyenneté et du développement durable,
- Répondre aux besoins physiques et psychologiques de tous sans exclusion pour favoriser leur épanouissement dans la société moderne,
- Développer et valoriser les compétences de chacun en proposant une palette d'activités riches et variées et en les sensibilisant à des valeurs fortes de citoyenneté, de tolérance, d'ouverture aux autres et au monde,
- Favoriser une politique locale concertée, notamment, en dynamisant le partenariat local.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet éducatif dans son intégralité.

#### COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS

- Salle secrétariat :
  - Peinture terminée
  - Aménagement des bureaux avec installation d'une cloison mobile pour délimiter les différents services
- Pose d'un film sur les vitres (protection contre la luminosité et la chaleur – soleil) au printemps 2012
- Pose d'un film protection UV sur les vitres de la Maison des associations au printemps 2012. Coût estimé : 5 000 euros.
- Peinture dans les locaux du stade, réfection des battants de portes.
- Isolation école ancien bâtiment : les travaux sont estimés à 25 000 euros HT environ. Cette dépense va être prévue au budget 2012.
- Salle libre au-dessus de l'école : les élus veulent réfléchir à la future destination de cette salle avant de réaliser des travaux de réfection et d'isolation.

#### COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE

- Le projet d'aménagement du cimetière est accepté par le Conseil Général.
- Une rencontre avec les riverains a été organisée le 8 février pour expliquer le projet d'aménagement du cimetière. Les riverains ont répondu positivement à ce projet d'intérêt public.
- Projet de la microcrèche :  
Suite à la réunion pour le PLU avec les personnes publiques associées, il a été relevé que la présence d'une ferme à proximité d'une structure d'accueil de jeunes enfants pourrait freiner la réalisation de ce projet. Malgré cela, il est à noter que si la crèche se situe dans un bâtiment existant, la règle de réciprocité ne s'appliquerait pas, donc l'établissement de la microcrèche serait possible malgré la proximité d'une ferme. La Mairie devra demander un avis simple à la Chambre d'agriculture.

#### COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Le plan de balisage des chemins pédestres va bientôt être adopté, dans l'objectif que le balisage soit installé fin mai.

#### COMMISSION CULTURE

- La venue d'un auteur italien à la bibliothèque a été très appréciée par les personnes présentes lors de cette manifestation culturelle.

#### SYNDICAT D'EAU

- Le bilan financier du syndicat d'eau est très positif. En effet, le syndicat n'a plus de prêt depuis environ deux ans, et a réalisé 110 000 euros d'excédent. Cette somme va permettre de réaliser les travaux de remplacement des tuyaux du réseau au niveau du secteur de Fessy.
- Le courrier du bureau NICOT en charge du diagnostic des réseaux d'eau dans le cadre du SCOT confirme que la bonne qualité du réseau d'eau et que son maillage permettent effectivement de pallier à la petite taille du réservoir. De ce fait, la petite taille du réservoir ne remet pas en cause les éventuelles perspectives de croissance de la commune.

Il a été conseillé aux membres du syndicat de réfléchir dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable confié à la RDA, que les différents syndicats d'eau ou communes maillées entre elles, travaillent ensemble pour réaliser un ou plusieurs réservoirs.

#### S.M.3.A

- Projet d'Écopole :

La semaine dernière, le bureau d'étude « Maîtres du rêve », mandaté pour l'étude préalable de faisabilité pour la création de l'Écopole de l'Arve sur le site de la pisciculture, l'a présenté à l'ensemble des acteurs touristiques, culturels et environnementaux du bassin versant de l'Arve.

Le but de la réunion était de les informer sur l'avancement de la réflexion en cours et de les faire participer pour faire avancer le projet. L'emplacement de cet Écopole est prévu à proximité de la pisciculture située sur la commune de Saint-Pierre-en-Faucigny.

Les futurs équipements ont vocation à présenter (de manière attractive) les différentes composantes du bassin versant de l'Arve, ainsi que les enjeux associés à la préservation et à la gestion de l'eau. Il devra être aussi en relais avec les différents sites existants ou à créer.

#### DIVERS

- Gaz de Schiste :

Monsieur Claude MOENNE propose de prendre prochainement une délibération mettant en avant le fait que les élus sont opposés à la technique actuellement utilisée pour la recherche et l'exploitation du gaz de schiste (technique par micro fracturation hydraulique). Cette technique utilise de grande quantité d'eau associée à un amalgame de produit chimique injecté dans le sol à plus de 4 km de profondeur, créant des risques de pollution irréversibles des nappes phréatiques. Cet engagement viendrait soutenir les communes qui ont déjà pris cette position sur les permis accordés de recherche sur le

# Comptes rendus

genevois afin de les faire retirer. Une concertation avec les maires et la commission aménagement du territoire de la CCPR sera faite afin de coordonner nos prises de positions.

- D'après un article paru dans le Dauphiné, la commune de Bonneville souhaiterait interdire le passage des poids lourds dans le centre de la ville. En concertation avec la commune de Contamine-sur-Arve, elle voudrait les rabattre depuis Findrol sur l'autoroute.

Cette interdiction pourrait entraîner une recrudescence des passages des poids lourds sur le CD19 de notre commune. Le conseil municipal s'inquiète et réfléchit à la position à prendre dans l'hypothèse où il y aurait une augmentation du nombre de passages de poids lourds sur le CD 19 (prendre un arrêté interdisant les poids lourds et autorisant seulement les dessertes locales, par exemple). Affaire à suivre.

## Séance du Conseil Municipal du 5 mars 2012

Etaients présents : MM. J. BOEX, J. BROUARD, C. MOENNE, M. MOLINA, P. ROUSSEAU, N. TARDIF, A. VELLUZ  
 Mmes C. BOEX, A. COLLOMB, C. COUDURIER, J. FREMEAUX, M. MARCAULT, M. VIGNE  
 Secrétaire de séance : M. J-S. DESTRUEL

### APPROBATION du compte rendu du conseil municipal du 13 février 2012

#### SYANE - DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2012, l'opération de diagnostic de l'éclairage public figurant sur le tableau en annexe :

- d'un montant global estimé à : 11 650,00 €
- avec une participation financière communale s'élevant à : 8 728,00 €
- et des frais généraux s'élevant à : 350,00 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation du diagnostic, il convient que la commune d'Arenthon :

- approuve le plan de financement de l'opération à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée,
- s'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.


Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération et délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière

- d'un montant global estimé à : 11 650,00 €
- avec une participation financière communale s'élevant à : 8 728,00 €
- et des frais généraux s'élevant à : 350,00 €

**S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie **80 %** du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) du diagnostic, soit **DEUX CENTS QUATRE-VINGTS EUROS (280,00-€)**, sous forme de **fonds propres**, lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage de la mission.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Commune		ARENTHON		17.0018		 <small>Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie</small>								
N° de contrat		12050				Votre interlocuteur technique :		Frédéric CAUL-FUTY						
Date		2 février 2012				Votre interlocuteur administratif :		Laurence BONTEMPS						
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>														
<b>PROGRAMME 2012</b>														
<b>OPERATION : DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC</b>														
Numero d'opération : 12.001					REPARTITION DU FINANCEMENT									
Opération : DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC					Participation du SYANE			Participation de la commune						
Cycle programme	Intitulé de la demande d'intervention	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du SYANE	Total SYANE	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune	
EE	12.001	80	Diagnostic énergétique technique et sécuritaire éclairage public	9 741,21 €	1 909,28 €	11 650,49 €	30%	2 922,36 €	0,00 €	2 922,36 €	70%	6 818,85 €	1 909,28 €	8 728,13 €
			Sous-total	9 741,21 €	1 909,28 €	11 650,49 €		2 922,36 €	0,00 €	2 922,36 €		6 818,85 €	1 909,28 €	8 728,13 €
					Arrondi à	11 650 €		Arrondi à	2 922 €		Arrondi à	6 819 €	1 909 €	8 728 €
			<b>TOTAL</b>	<b>9 741,21 €</b>	<b>1 909,28 €</b>	<b>11 650,49 €</b>		<b>2 922,36 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 922,36 €</b>		<b>6 818,85 €</b>	<b>1 909,28 €</b>	<b>8 728,13 €</b>
					Arrondi à	11 650 €		Arrondi à	2 922 €		Arrondi à	6 819 €	1 909 €	8 728 €
Frais généraux à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC					350 €					Les frais généraux du SYANE feront l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué au moment de l'émission des documents commandant à l'entreprise le démarrage des études.				
La participation de la commune sur les études et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme :														
- de fonds propres, 80 % de la quote-part, soit <b>6 982</b> euros, sera appelé lors de l'émission des documents commandant à l'entreprise le démarrage des études. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération														
et 80 % des frais généraux, soit <b>280</b> euros, sera appelé lors de l'émission des documents commandant à l'entreprise le démarrage des études. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.														



**S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune.

Le règlement de cette participation interviendra lors de l'émission du document commandant à l'entreprise le démarrage de la mission, à concurrence de **80 %** du montant prévisionnel, soit **SIX MILLE NEUF CENTS QUATRE-VINGT DEUX EUROS (6 982,00-€)**.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

## AVENANTS ELABORATION PLAN LOCAL D'URBANISME - REUNIONS SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant suivant suite aux réunions supplémentaires utiles pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :

N° avenant	NOM	OBJET	Marché initial HT €	Avenant HT€	Montant final HT en €
2	ESPARGILIERE	Plan Local d'Urbanisme	28 450 €	3 000,00€	31 450 €

Pour mémoire, avenant n° 1

N° avenant	NOM	OBJET	Marché initial HT €	Avenant HT€	Montant final HT en €
1	ESPARGILIERE	Plan Local d'Urbanisme	24 450 €	4 000,00€	28 450 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N°2 – ESPARGILIERE : **3 000,00€ HT** soit 3 588,00 TTC.

## AMENAGEMENT ET SECURISATION DE L'ACCES AU CIMETIERE SUR LE C.D. 19 - ACQUISITION FONCIERE INDIVIS DEFFAYET

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune souhaite acquérir un terrain appartenant aux indivis DEFFAYET, à savoir :

- Madame Jeanne BOEX veuve DEFFAYET, domiciliée à Arenthon, 717 Route des Arculinges,
- Monsieur René DEFFAYET, domicilié à Reignier (74930), « Les Grands Prés 2 » - 164 Route de l'Eculaz,
- Monsieur Rémy DEFFAYET, domicilié à Arenthon (74800), 480, Route des Iles,

dans l'objectif de réaliser son projet d'aménagement et de sécurisation de l'accès au cimetière sur le C.D. 19.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il serait judicieux que la Commune se porte acquéreur de ces terrains, et ce, pour la raison que ces biens se situent à proximité du cimetière. L'acquisition de ces biens est essentielle pour la réalisation du projet d'aménagement et de sécurisation de l'accès au cimetière.

La parcelle intéressée par cette cession, cadastrée Section C - numéro 2012 d'une superficie de 282 m<sup>2</sup> est classée en zone NC (zone agricole) du Plan d'Occupation des Sols d'Arenthon.

Notre document d'urbanisme est en pleine révision, mais le zonage de ces parcelles ne devrait pas être modifié. Par conséquent, la valeur vénale du bien resterait identique.

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que la commune propose aux indivis DEFFAYET la vente des biens mentionnés ci-dessus au prix de SIX EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (6,50 €) le mètre carré. Ce qui fait un total de MILLE HUIT CENTS TRENTE-TROIS EUROS (1 833- €).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle cadastrée Section C – numéro 2012 appartenant aux indivis DEFFAYET pour un prix s'élevant à la somme de MILLE HUIT CENTS TRENTE-TROIS EUROS (1 833- €)

**INDIQUE** que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes s'y référant.

## AMENAGEMENT ET SECURISATION DE L'ACCES AU CIMETIERE SUR LE C.D. 19 - ACQUISITION FONCIERE CLAUDE SOMMEILLER

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune souhaite acquérir des terrains appartenant à Monsieur Claude SOMMEILLER dans l'objectif de réaliser son projet d'aménagement et de sécurisation de l'accès au cimetière sur le C.D. 19.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil qu'il serait judicieux que la Commune se porte acquéreur de ces terrains, et ce, pour la raison que ces biens se situent à proximité du cimetière. L'acquisition de ces biens est indispensable pour la réalisation du projet d'aménagement et de sécurisation de l'accès au cimetière.

Les parcelles intéressées par cette cession, cadastrées Section C – numéros 2021 et 2023, d'une superficie respective de 471 m<sup>2</sup> et de 35 m<sup>2</sup>, sont classées actuellement en zone NC (zone agricole) du Plan d'Occupation des Sols d'Arenthon.

Notre document d'urbanisme étant en cours de révision, ces parcelles devraient être classées en zone 2AU (urbanisation future à long terme). Ce changement de zonage implique de ce fait une réévaluation de la valeur vénale du bien.

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée que la commune propose à Monsieur SOMMEILLER la vente des biens mentionnés ci-dessus au prix de DIX-NEUF EUROS ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTIMES (19,77 €) le mètre carré. Ce qui fait un total de DIX MILLE TROIS EUROS ET SOIXANTE-DEUX CENTIMES (10 003,62 €).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'acquisition des parcelles cadastrées Section C – numéro 2021 et 2023, appartenant à Monsieur Claude SOMMEILLER pour un prix s'élevant à la somme de DIX MILLE TROIS EUROS ET SOIXANTE-DEUX CENTIMES (10 003,62 €)

**INDIQUE** que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes s'y référant.

## REGULARISATION DE L'EMPRISE FONCIERE POUR LES CONSORTS SOMMEILLER

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la régularisation de l'emprise foncière effectuée pour l'aménagement du tourne à gauche n'avait pu être réalisée à ce jour.

Après négociations avec Messieurs Claude et Jean-Pierre SOMMEILLER, un accord a été conclu avec ces derniers.

Le prix d'acquisition retenu serait de SOIXANTE-QUINZE EUROS (75.- €).

Monsieur le Maire indique que les parcelles, objet de la présente délibération, sont les suivantes :

# Comptes rendus

Propriétaires	Parcelles	Superficie cédée	Prix
SOMMEILLER Jean-Pierre La Tuilière des Bris 74140 EXCENEVEX	Section A 1392	73 m <sup>2</sup>	5 475.- €
SOMMEILLER Claude 353, Route de Bonneville 74800 ARENTHON	Section A 1394	140 m <sup>2</sup>	10 500.- €

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité, **DECIDE** de fixer le prix du terrain à soixante quinze euros (75.- €) le mètre carré,

**INDIQUE** que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes se rapportant à ces ventes.

## **CESSION D'UNE PARTIE D'UNE PARCELLE DE LA COMMUNE A MONSIEUR VASSELIN YVAN**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que Monsieur VASSELIN Yvan, domicilié au 32 Chemin de la Fontaine à ARENTHON (74800), serait intéressé pour acquérir une partie de la parcelle attenante à sa propriété.

La parcelle en question, cadastrée Section A numéro 38, se situe au chef-lieu du village et a une superficie de 59 m<sup>2</sup>.

Après négociations, la cession de cette parcelle de 59 m<sup>2</sup> par la commune s'effectuerait à hauteur de QUATRE-VINGT QUATRE EUROS ET SOIXANTE-QUINZE CENTIMES (84,75- €) le mètre carré.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la cession d'une partie de la parcelle cadastrée Section A numéro 38 appartenant à la commune, pour un prix s'élevant à la somme de CINQ MILLE EUROS (5 000,00- €), au profit de Monsieur VASSELIN Yvan

**INDIQUE** que les frais d'arpentage seront à la charge de la Commune

**INDIQUE** que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acheteur

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les actes s'y référant.

## **COPIEURS – CHOIX DU PRESTATAIRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que deux copieurs avaient été pris en location-vente en 2006. Ceux-ci sont installés au secrétariat général et à l'école primaire.

Le contrat arrivant à échéance en août 2011, l'option d'achat a été réalisée pour un montant de 228,52 euros.

Cependant, les deux copieurs n'étant plus adaptés aux besoins de la collectivité, il a été décidé de lancer une procédure adaptée pour l'acquisition en location-vente de deux nouveaux copieurs avec mise au rebut des anciens.

La consultation a été lancée le 2 novembre 2011 avec remise des offres au 5 décembre 2011.

Deux offres ont été remises et celle de l'entreprise SOFEB (SHARP) a été classée comme étant l'offre la plus économiquement avantageuse.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **DECIDE** de retenir l'entreprise SOFEB pour la location de deux copieurs sur cinq ans :

- montant de la location par trimestre : quatre cents trente euros et quatre-vingt-un centimes (430, 81 €) par trimestre
- maintenance : 0,005 euros / noir et 0,05 euros / couleur.

## **SUBVENTION ACCORDEE POUR VOYAGE SCOLAIRE PAR L'E.S.C.R. SAINTE MARIE**

Monsieur le Maire donne lecture aux élus de la demande de subvention faite par l'Ensemble Scolaire Catholique Rochois Sainte Marie pour un voyage linguistique et culturel à Turin en Italie du 19 au 21 juin 2012 pour quatre élèves domiciliés à Arenthon.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le

Conseil Municipal avait décidé d'octroyer une aide financière aux établissements scolaires, dans l'hypothèse où il s'agirait d'un voyage culturel ou linguistique de trois jours minimum.

Les membres du Conseil estiment que l'aide financière octroyée aux établissements scolaires pour les voyages culturels et linguistiques des élèves de notre commune devrait être fixée à dix euros (10.- €) par enfant et par jour.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **DONNE** son accord pour l'octroi d'une subvention demandée par l'E.S.C.R. Sainte Marie pour un montant de CENT VINGT EUROS (120.- €) (dix euros multiplié par trois jours multiplié par quatre enfants).

## **AMENAGEMENT ET SECURISATION DE L'ACCES AU CIMETIERE – CONVENTION D'AUTORISATION DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de du projet d'aménagement et de sécurisation de l'accès cimetière, une convention d'autorisation de voirie et d'entretien doit être établie et signée entre le Conseil Général et la Commune d'Arenthon.

Ce document permet de convenir des éléments suivants :

- les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser et son financement,
- l'affectation de la maîtrise d'ouvrage,
- la répartition des charges d'entretien et d'exploitation à la mise en service.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention établie entre le Conseil Général et la Commune d'Arenthon.

## **COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS**

- L'isolation du grenier de la vielle école sera réalisée durant l'été par l'entreprise GONET.
- Les travaux sont estimés à 30 000 euros.

## **COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE**

- Des problèmes d'eaux fluviales ont été constatés route des Arculinges. Les élus et un technicien de la C.C.P.R. se sont déplacés sur les lieux. Un devis a été demandé pour continuer l'enfouissement du fossé. Les élus ont décidé de prévoir un budget pour cette intervention.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

- Monsieur Claude MOENNE a informé les élus que la C.C.P.R., par le biais de L'Arc, va faire réaliser une étude sur la rivière du Foron de La Roche. Cette étude va déterminer l'espace hydraulique du cours d'eau (recul dont il faudra tenir compte dans notre PLU). L'étude va s'appuyer sur des relevés topographiques (relevés en long et en travers du cours d'eau) qui ont été réalisés en même temps que l'Arve.
- Gaz de schiste : la commune est en attente d'une concertation entre toutes les communes membres de la C.C.P.R. Il a été conseillé que les communes prennent position vis-à-vis du trafic des camions et du prélèvement d'eau sur son territoire.

## **COMMISSION SOCIAL**

- Plan communal de sauvegarde

Le document est en train d'être établi, il sera transmis à tous les habitants avec le prochain bulletin municipal.



## SYNDICAT D'EAU

- Un schéma directeur d'alimentation en eau potable mandaté par Le SYRE (Syndicat mixte de la ressource en eau) est en train d'être établi sur le territoire de la C.C.P.R, et les communes de Vougy et de Bonneville. Ce schéma a pour objectif de faire un état des lieux afin de mieux gérer les différentes ressources en eau.
- Suite aux interventions du fontainier en raison du gel des canalisations qui se trouvent sur le domaine privé et non sur le domaine public, Madame Chantal COUDURIER propose de facturer les déplacements du fontainier. Le syndicat va faire le point sur le nombre de ces interventions et prendra une décision en conséquence.

Par contre, il a été proposé de mettre un article dans le prochain bulletin municipal pour réexpliquer aux habitants les limites d'intervention du Syndicat d'eau.

## C.C.P.R.

- Il a été évoqué des problèmes concernant l'assainissement. En effet, certains foyers se voient contraints de se relier au réseau d'assainissement collectif, et ces travaux peuvent s'élever à 20 000 euros (investissement dans des pompes de relevage), ce qui représente un coût trop important pour certains foyers. Madame Colette BOEX, siégeant à la Commission assainissement de la C.C.P.R., va se renseigner sur le sujet.

## Séance du Conseil Municipal du 26 mars 2012

Etaient présents : MM. J. BOEX, J. BROUARD, C. MOENNE, M. MOLINA, P. ROUSSEAU, N. TARDIF, A. VELLUZ

Mmes C. BOEX, A. COLLOMB, C. COUDURIER, J. FREMEAUX, M. MARCAULT, M. VIGNE

Secrétaire de séance : M. J-S. DESTRUEL

### APPROBATION du compte rendu du conseil municipal du 5 mars 2012

Réponse à une question évoquée lors de la séance précédente :

#### QUESTION

Il a été évoqué des problèmes concernant l'assainissement. En effet, certains foyers se voient contraints de se relier au réseau d'assainissement collectif, et ces travaux peuvent s'élever à 20 000 euros (investissement dans des pompes de relevage), ce qui représente un coût trop important pour certains foyers.

Madame Colette BOEX, siégeant à la Commission assainissement de la C.C.P.R., devait se renseigner sur le sujet.

#### REPONSE

En réalité, le courrier que reçoivent les habitants concernant l'assainissement est légal et même obligatoire, car la C.C.P.R. a l'obligation d'informer les usagers que des travaux doivent être réalisés, et cela à leur frais.

Par ailleurs, la mise en place de pompe de relevage est obligatoire dans certains endroits, il n'y a pas d'alternative.

S'agissant du prix pour la réalisation de ces travaux, il est conseillé aux personnes concernées d'appeler la C.C.P.R., et plus particulièrement une certaine Florence au service Assainissement, qui recommandera des prestataires à prendre pour réaliser les travaux.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif et le compte de gestion présentés par le comptable du trésor sont conformes et présentent les mêmes résultats :

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – RESULTAT 2011

SECTION INVESTISSEMENT		SECTION FONCTIONNEMENT	
Déficit 2010	-255 165,25 €	Excédent 2010	485 881,48 €
Recettes 2011	1 140 995,75 €	Part affectée à l'investissement	300 000,00 €
Dépenses 2011	757 126,64 €	Recettes 2011	1 144 082,06 €
Résultat exercice	383 869,11 €	Dépenses 2011	806 204,27 €
		Résultat exercice	337 877,79 €
Excédent cumulé 2011	128 703,86 €	Excédent cumulé 2011	823 759,27 €

Le conseil Municipal approuve le compte administratif 2011 et déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Maire est invité à sortir pour procéder au vote du compte administratif 2011.

Le Compte administratif 2011 est voté à l'unanimité des voix.

#### AFFECTATION DU RESULTAT 2011

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2011	823 759,27€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (ligne 001)	128 703,86 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	300 000,00€
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	523 759,27€
Affectation au c/ 1068	
Total affecté à l'investissement	300 000,00€

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE** l'affectation proposée.

# Comptes rendus

## VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

INTITULE	nbre part.	Mémoire 2009	Mémoire 2010	Mémoire 2011	dde 2012	Votée
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>						
AGE D'OR					x	250,00
APE primaires		1 150,00	2 026,00	1 150,00	x	1 150,00
ARENTHON ENVIRONNEMENT		250,00	250,00	250,00	x	250,00
ASSOCIATION CHASSE		250,00	250,00	250,00	x	250,00
COMITE DES FETES		1 200,00	1 000,00	1 000,00	x	1 000,00
ENVIE D'EVASION		100,00	100,00	100,00	x	100,00
FOOT CLUB ARENTHON SCIENTRIER		900,00	900,00	900,00	x	900,00
JEUNES D'ARENTHON			500,00	500,00		500,00
MER ET MONTAGNE				250,00	x	250,00
R'BIOLLE		timbrage	timbrage	timbrage		timbrage
TOTAL		3 850,00	5 026,00	4 400,00		4 650,00

## ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

ADMR		1 633,00	2 012,00	2 012,00		2 112,00
ASS. DONNEURS DE SANG		70,00	70,00	70,00	x	70,00
BADMINGTON CLUB SE ST PIERRE EN F.	4				x	150,00
BASKET CLUB		150,00	150,00	150,00	x	150,00
CAF		150,00	150,00	150,00		150,00
DE L'OMBRE A LA LUMIERE		50,00	50,00	50,00	x	50,00
DOJO PAYS ROCHOIS	7	150,00	150,00	150,00	x	150,00
GYM PAYS ROCHOIS		prêt salle	prêt salle	prêt salle	x	prêt salle
HANDBALL		150,00	150,00	150,00	x	150,00
MJC		1 000,00	1 000,00	1 100,00		1 100,00
PAYS ROCHOIS AU NATUREL						
PAYS ROCHOIS ET GENEVOIS TENNIS DE TABLE					x	150,00
PLAISIR DE LIRE		80,00	80,00	80,00	x	80,00
SECOURS EN MONTAGNE		200,00	200,00	200,00	x	200,00
SOUVENIR FRANCAIS		200,00	200,00	200,00		200,00
TOTAL		3 833,00	4 212,00	4 312,00		4 712,00

## ASSOCIATIONS DIVERSES

LES RESTAURANTS DU CŒUR			50,00 €	50,00 €	x	50,00
NOUS AUSSI	1	50,00 €	25,00 €	25,00 €		
PREVENTION ROUTIERE		50,00 €	50,00 €	50,00 €	x	50,00
TOTAL		100,00 €	125,00 €	125,00 €		100,00

## SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

APE PRIMAIRES THEATRE				969,00 €		
L'AGE D'OR				500,00 €		
COMICE AGRICOLE				- €		
ASSOCIATION CHASSE (réflecteur protection animaux)						250,00
LES VERTS PATURAGES		150,00 €				
MER ET MONTAGNE EXPO				524,80 €		
SCOUT DE CLUSES (HAITI)			700,00 €			
CROIX ROUGE (locaux conformité)				735,00 €		
AIDE HUMANITAIRE				- €		
TOTAL		150,00 €	700,00 €	2 728,80 €		250,00



## VOYAGES SCOLAIRES ET ECOLES DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES

LYCEE GUILLAUME FICHET		111,78	60,00	Sur demande		
COLLEGE SAINTE MARIE	4				x	120.00
COLLEGE LES ALLOBROGES			300,00 €	Sur demande		
MAISON FAMILIALE DE BONNE	1	50,00 €	50,00 €	25,00 €		
MFR "DOMAINE DE LA SAULSAIE"	1		25,00 €	25,00 €		
MFR CHAMP MOLLIAZ	1		25,00 €	25,00 €	x	25,00
MFR CLOS DES BAZ Sallanches	2		25,00 €		x	50,00
MFR Le Belvédère	2			50,00 €		
MFR de Chaumont	1			25,00 €		
MFR Etang-sur-Arroux	1		25,00 €		x	25,00
MFR de la semine	1		25,00 €	- €		
TOTAL		261,78 €	635,00 €	150,00 €		220.00
TOTAL GENERAL		8 194,78	10 698,00	11 715,80		9 932,00

BUDGET 2011 : 13 500 €

BUDGET 2012 : 11 000 €

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de voter les subventions proposées.

## VOTE DES TROIS TAXES POUR 2012

### RECETTES DES 3 TAXES ET CET (Contribution Economique Territoriale) PERCUES EN 2011

	TH	FB	FNB	CFE	TOTAL DES RECETTES
Base BP 2011 effectives	1 948 635	1 277 224	29 223	501 750	449 619
Taux	11.94	9.07	46.72	17.43	
Recettes effectives	232 667	115 844	13 653	87 455	

Tableau des taux de référence 2011 et bases notifiées transmis par la préfecture :

	Taux 2011	Taux 2012	Bases notifiées 2012
Taxe habitation	11.94	11.94	2 005 000
Taxe foncière Bâti	9.07	9.07	1 303 000
Taxe foncière Non Bâti	46.72	46.72	29 700
Cotisation foncière des entreprises	17.43	17.43	525 300

## PROPOSITION DE LA COMMISSION FINANCES

Vote des 3 taxes et de la CFE (contribution foncières des entreprises)

	TH	TFB	TFNB	CFE	TOTAL
Bases 2012 notifiées	2 005 000	1 303 000	29 700	525 300	
taux n	11.94	9.07	46.72	17.43	
Produits attendus 2012	239 397	118 182	13 876	91 560	463 015

Autres éléments complémentaires fiscaux attendus en 2012 :

CVAE	23 775
FNGIR	1 957
ALL. COMPENSA TH (dégrêv)	15 654
TAXE ADDITION. FNB	331
IFER	156
TASCOM	4 086
TOTAL	45 959

IFER : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux  
 CVAE : Contribution sur la Valeur Ajoutée des entreprises  
 FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des voix,

**APPROUVE** le vote des taxes communales comme présentées ci-dessus

# Comptes rendus

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2011	CA 2011	BP 2012 (€)	% 2012/2011
011 - Charges à caractère général	312 148	359 184	358 929	14.99 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	230 750	232 146	273 450	18.50 %
022 - Dépenses imprévues de fonctionnement (théorique)	100 000	0	97 500	-2.50 %
023 - Virement à la section d'investissement (théorique)	640 437	0	615 133	-3.95 %
042 - Dotations aux amortissements et aux provisions	3 460	8 065	3 759	8.64 %
65 - Autres charges de gestion courante	159 108	149 349	170 214	6.98 %
66 - Charges financières	44 000	42 321	43 000	-2.27 %
67 - Charges exceptionnelles	3 500	15 139	3 500	0.00 %
TOTAL	1 493 403	806 204	1 565 485	4.83 %

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2011	CA 2011	BP 2012	% 2012/2011
002 - Excédent de fonctionnement reporté	485 881	0	523 759	7.80 %
013 - Atténuation de charges (remb salaire)	1 000	4 433	100	-90.00 %
70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	46 900	78 244	58 750	25.27 %
73 - Impôts et taxes	506 114	551 369	514 972	1.75 %
dont 3 taxes : 463 015 €				
74 - Dotations et participations :	428 208	475 581	442 904	3.43 %
dont allocations compensatrices taxes : 15 654 €				
dont DGF : 180 000 €				
dont fonds frontaliers : 230 000 €				
75 - Autres produits de gestion courante	25 300	29 813	25 000	-1.19 %
77 - Produits exceptionnels	0	4 642		
TOTAL	1 493 403	1 144 082	1 565 485	4.83 %

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP 2011	CA 2011	BP 2012	% 2012/2011
020 - Dépenses imprévues d'investissement (théorique)	16 455	0	181 494	
001 - Solde d'exécution - investissement reporté	255 165	0		
040 - Opération de cession d'actif		3 255		
16 - Remboursements d'emprunts et de dettes	402 000	107 510	115 000	-71.39 %
20 - Immobilisations incorporelles	58 313	12 645	34 312	-41.16 %
21 - Immobilisations corporelles	408 447	399 444	386 700	-5.32 %
23 - Immobilisations en cours	410 000	234 272	622 090	51.73 %
45 - Comptabilité distincte rattachée		0		
TOTAL	1 550 381,11	757 127	1 339 596	-13.60 %

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP 2011	CA 2011	BP 2012	% 2012/2011
001 - Solde d'exécution - investissement reporté (excédent)			128 704	
021 - Virement de la section de fonctionnement (théorique)	385 272		615 133	59.66 %
041 - Opérations patrimoniales				
042 - Amortissement des immobilisations	3 460	8 065	3 759	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	430 000	437 799	450 000	4.65 %
13 - Subventions d'investissement	131 649	75 757	142 000	7.86 %
16 - Emprunts et dettes assimilés (encaissements)	600 000	619 375		
TOTAL	1 550 381,11	1 140 996	1 339 596	-13.60 %

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**APPROUVE** le projet de budget primitif 2012 pour les montants suivants :

- SECTION INVESTISSEMENT : 1 565 485 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 339 596 €

Les recettes et les dépenses sont équilibrées

### INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose au Conseil que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.



Monsieur le Maire indique que l'application de la règle de calcul habituelle conduit au maintien pour 2012 du montant fixé en 2011 par la circulaire du 21 janvier 2011.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2012 le même que celui fixé en 2011, soit : 119,55 € (CENT DIX-NEUF EUROS ET CINQUANTE-CINQ CENTIMES) pour un gardien ne résidant pas dans la commune en visitant l'église à des périodes rapprochées. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**DÉCIDE**, d'attribuer la somme de DÉCIDE (CENT DIX-NEUF EUROS ET CINQUANTE-CINQ CENTIMES) au titre des indemnités de gardiennage des églises communales pour l'année 2012.

## **PARTICIPATION AUX FRAIS D'ÉTAT CIVIL RÉALISÉS PAR LA COMMUNE DE CONTAMINE-SUR-ARVE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'avec l'implantation du Centre hospitalier Alpes Léman sur le territoire de sa commune, Contamine-sur-Arve doit créer et faire fonctionner depuis le début de l'année 2012 un service d'État-Civil à même de traiter les quelques 1 700 actes générés par le fonctionnement de l'établissement de santé.

Monsieur le Maire indique que la commune avait déjà émis un avis favorable à la demande de participation financière et avait souhaité accompagner la commune de Contamine-sur-Arve en prenant en charge, à compter du 1er février 2012, une partie de ces frais.

Cette participation se fera au regard du nombre d'actes réel concernant la commune d'Arenthon, établis par la commune de Contamine-sur-Arve pendant l'année civile concernée.

Le montant de l'acte est évalué entre soixante-dix (70.- €) et quatre-vingts euros (80.- €).

Le coût réel sera redéfini en fin d'année 2012, après un an de fonctionnement.

Monsieur le Maire précise que si la commune donne son accord pour participer aux frais d'État-civil réalisés par la commune de Contamine-sur-Arve, cette participation sera demandée sur l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**S'ENGAGE** à participer aux frais d'État-Civil engagés par la commune de Contamine-sur-Arve à partir de l'année 2013

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie entre la commune de Contamine-sur-Arve et la commune d'Arenthon.

## **CRÉATION D'UNE MICROCRÈCHE – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE POUR L'APPROBATION DU PROJET ET DU LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CHOIX DU MAÎTRE D'ŒUVRE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que la municipalité a le projet de réhabiliter une maison individuelle acquise en 2011 (Consorts LANOVAZ) afin de créer une structure d'accueil petite enfance.

Après une étude de faisabilité, le coût prévisionnel du projet a été estimé à 250 000 HT pour la tranche ferme permettant la création des locaux d'accueil (surface du projet : 110 m<sup>2</sup>), une seconde tranche prévisionnelle est prévue pour un montant de 150 000 HT pour l'aménagement des combles en appartement (surface exploitable 180 m<sup>2</sup>).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'approuver le principe de réhabilitation de la maison individuelle en structure d'accueil petite enfance ainsi que le lancement de la procédure de choix du maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**APPROUVE** le projet de réhabilitation proposé

**ACCEPTE** le lancement de la procédure adaptée pour le choix de la maîtrise d'œuvre

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les négociations utiles avec les candidats retenus, puis à signer le marché.

## **ÉLABORATION PLAN LOCAL D'URBANISME – SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'ÉTUDES AVEC MONSIEUR J. ESPARGILIERE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'étude de Monsieur Jérôme ESPARGILIERE, urbaniste retenu pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune, vient d'être déclarée en liquidation judiciaire.

Par conséquent, le cabinet chargé de l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme vient d'être dissous.

Cependant, Monsieur Jérôme ESPARGILIERE continue son activité et vient de s'associer avec un collaborateur. La nouvelle équipe d'études se nomme **UPE 2.0** (SAS au capital de 1 000 €).

Cette société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy (Siren : 750 196 073 et N° de gestion : 2012 B255) et est représentée par **Monsieur Jérôme ESPARGILIERE** - Agence Grand-Est - 2 rue Loys de Chandieu 67000 STRASBOURG. Monsieur le Maire précise que le marché public de prestations de service pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme approuvé par la délibération du 9 février 2009 perdue et que Monsieur Jérôme ESPARGILIERE reste titulaire du présent marché, seuls le nom et les informations statutaires de l'attributaire du marché public changent.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention d'études avec le cabinet UPE 2.0, représenté par Monsieur Jérôme ESPARGILIERE.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**NE VOIT PAS D'OBJECTION** à la modification des données statutaires du cabinet d'études chargé de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'études pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arenthon avec le cabinet **UPE 2.0**.

## **COMMISSION FOSSES VOIRIE SECURITE**

- Une étude de la structure de la voirie vers le cimetière va être réalisée, afin de diminuer le coût des travaux.

## **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

- Le diagnostic éclairage public a démarré. Le bilan sera établi début juillet.

## **COMMISSION ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES AUX ESPACES PUBLICS**

- A l'extérieur, divers travaux vont être réalisés :
  - Fermeture avec un portail de la descente des toilettes publiques situées Place de l'École
  - Réfection de la place située devant l'épicerie
  - Pose de bandes podotactiles en extérieur et dans les locaux communaux (Mairie et École)

## **SYNDICAT D'EAU**

- A la dernière séance du Conseil, il avait été évoqué la question de l'intervention de Didier TOULOUSE chez des personnes privées. Il a été proposé de facturer les interventions privées, mais cette décision n'est pas encore validée par le syndicat d'eau.

## **DIVERS**

- Etant donné que les professionnels et les communes n'auront plus accès à la déchetterie à partir du 2 mai 2012, les élus, après discussion, souhaitent mettre en place un compostage des déchets verts de la commune.

## ■ Séance du Conseil Municipal du 7 mai 2012

Etaient présents : MM. J. BOEX, J. BROUARD, C. MOENNE, M. MOLINA, P. ROUSSEAU, N. TARDIF, A. VELLUZ

Mmes C. BOEX, A. COLLOMB, C. COUDURIER, J. FREMEAUX, M. MARCAULT, M. VIGNE

Secrétaire de séance : M. J.-S. DESTRUÉL

APPROBATION du compte-rendu du 26 Mars 2012

### APPROBATION DE L'ARRÊT DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée les conditions dans lesquelles la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaborée, et à quelle étape de la procédure le projet se situe.

Il rappelle que le Conseil Municipal, selon délibération du 9 février 2009, a notamment défini, en application de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation suivantes :

- mise à disposition du public d'un registre où les observations pourront être consignées, au Secrétariat de la Mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture
- organisation des réunions publiques à chaque étape majeure de la procédure d'élaboration du P.L.U.
- réalisation d'une exposition pédagogique en Mairie lors de la dernière réunion publique
- information régulière dans le bulletin municipal semestriel.

Il présente le projet de révision du P.L.U., informe le Conseil Municipal des modalités selon lesquelles la concertation s'est effectuée tout au long de l'élaboration de la révision, à savoir :

#### L'information

La démarche a fait l'objet d'une information continue.

- Une plaquette d'information sur le lancement de la procédure a été distribuée à la population en juin 2009
- Plusieurs parutions dans le bulletin municipal semestriel « L'Echo des Iles » ont suivi :
  - juin 2009
  - janvier 2010
  - juin 2010
  - janvier 2011
  - juin 2011
  - janvier 2012
- Les éléments du dossier de P.L.U. ont été mis à disposition sur le site internet de la commune, tout au long de la procédure.
- Pour la réunion publique du 25 mars 2011, une invitation a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres sur le territoire de la Commune. Un registre de consultation et une « boîte à idées », disponibles en Mairie, pendant les horaires d'ouverture au public, ont permis à chacun de déposer ses remarques.
- Pour la réunion publique du 16 février 2012, un article est paru dans « le Dauphiné Libéré » du premier février 2012 et une invitation, début février 2012, conviant la population a été également distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants d'Arenthon. La mise à disposition d'un registre, où les observations éventuelles ont été consignées, a été réalisée pendant les heures et jours habituels d'ouverture.

#### L'exposition

Parallèlement aux réunions publiques :

- le 25 mars 2011 sur la présentation des éléments du diagnostic et du projet d'aménagement et de développement durable
  - le 16 février 2012 sur la présentation du zonage et de la réglementation,
- une exposition s'est tenue dans les locaux de la Mairie d'Arenthon, pendant les heures d'ouverture au public. Cette exposition s'est déroulée à partir du 16 février 2012. Elle a présenté les documents graphiques de la réglementation commentés lors de la réunion du 16 février 2012.

#### Réunion spécifique

Une réunion a eu lieu, en date du 17 novembre 2011, avec les agriculteurs de la Commune, suite à l'envoi d'un questionnaire spécifique sur le zonage agricole.

#### Réunions publiques

Les modalités de concertation prévues par la délibération du Conseil Municipal, en date du 9 février 2009, ont défini la tenue d'une réunion publique à chaque étape majeure de la procédure d'élaboration de la révision du P.L.U. Ces prescriptions ont été maintenues par la tenue de deux réunions publiques (une en 2011 -phase PADD- et une en 2012 -phase règlement-) :

- Une réunion publique de présentation, le 25 mars 2011, à la Maison des Associations, a permis d'exposer aux Arenthonnais, à partir d'une présentation synthétisée, les grandes lignes du diagnostic communal et les enjeux identifiés dans le P.A.D.D. Quatre-vingt personnes environ ont assisté à ladite réunion. Elles se sont montrées très intéressées.
- Une réunion publique de restitution du P.A.D.D. et de présentation du zonage et de la réglementation, le 16 février 2012, à la Maison des Associations, s'est déroulée en trois temps :

- un rappel des orientations du P.A.D.D. et des propositions d'orientation d'aménagement pour la commune,
- une présentation du zonage et de la réglementation,
- un débat avec le public.

Une centaine de personnes environ ont assisté à cette réunion. De nombreuses questions ont pu être posées à cette occasion. L'auditoire a été très intéressé et a obtenu les réponses souhaitées de la part de la Municipalité et du Cabinet d'Etudes chargé de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

#### Registre de concertations

Plusieurs demandes ou observations ont été stipulées.

Elles concernent les points mentionnés ci-après, à savoir :

- Modification de l'institution de l'emplacement réservé sur une parcelle afin de desservir le nouveau quartier prévu dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (secteur les Chars)
- Remise en cause du principe de voirie prévu par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (secteur Les Chars)
- Réalisation :
  - d'un bilan relatif aux surfaces du Plan Local d'Urbanisme en vigueur
  - d'un récapitulatif des données sur la consommation des espaces agricoles
  - d'une évaluation des zones d'activités de la Commune.
- Maintien du zonage pour une parcelle en zone constructible
- Maintien du zonage pour un foncier en zone constructible et modification de zonage pour une autre parcelle
- Intégration de parcelles, actuellement classées en zone artisanale, en zone résidentielle
- Changement de zonage afin que des parcelles non constructibles, selon le document d'urbanisme opposable à ce jour, deviennent constructibles
- Négociation pour une servitude de passage
- Bilan sur la cohérence du zonage et de la consommation d'espace ainsi qu'une modification de certains points du règlement.



Monsieur le Maire présente le bilan de cette concertation. Celui-ci fait apparaître que la concertation, pour l'élaboration de la révision du Plan Local d'Urbanisme, s'est bien déroulée selon les modalités de concertation fixées par la délibération du 9 février 2009.

#### **Le Conseil municipal,**

**VU** le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 123-6 à L. 123-18 et R. 123-15 et suivants,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 9 février 2009 prescrivant la révision du P.L.U. approuvé et définissant les modalités de concertation,

**VU** le procès-verbal du conseil municipal en date du 15 juillet 2010 relatif aux orientations générales du projet d'aménagement et de développement mentionné à l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme,

**VU** le bilan de cette concertation présentée par le maire, conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme,

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**VU** le projet de révision du plan local d'urbanisme et notamment le rapport de présentation le projet d'aménagement et de développement durable de la commune, le règlement, les documents graphiques et les annexes, conformément aux articles R. 123-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Considérant que le projet de révision du P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi que, à leur demande, aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale, directement intéressés, à la commission départementale de la consommation des espaces agricoles à l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme,

Le Conseil, après délibération, à 12 voix pour et une abstention (Madame Colette BOEX s'abstient sur le sujet concernant le lac de la Papétrie),

**TIRE** le bilan de la concertation sur le projet de révision du plan local d'urbanisme,

**ARRÊTE** le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune d'Arenthon tel qu'il est annexé à la présente,

**PRECISE** que le projet de révision du plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du P.L.U,
- à la chambre d'agriculture,
- au centre régional de la propriété forestière, conformément à l'article R. 123-17, dans le cas où le projet de P.U. prévoit une réduction des espaces agricoles ou forestiers,
- à la commission départementale de la consommation des espaces agricoles, dans le cas où le projet de P.L.U. prévoit une réduction des espaces agricoles conformément à l'article L. 123-6,
- ainsi qu'à leur demande, aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés et à l'établissement public chargé d'un schéma de cohérence territoriale dont la commune est limitrophe, lorsqu'elle n'est pas couverte par un tel schéma, à la commission départementale de la consommation des espaces agricoles, conformément à l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme
- informe que, conformément à l'article L.121-5 du code de l'urbanisme, les associations locales d'usagers, agréées dans les conditions définies par le décret en Conseil d'Etat, ainsi que les associations agréées mentionnées à l'article L.252-1 du code rural, ont accès au projet de révision du P.L.U dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17.07.1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.

#### **REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'ETUDES AVEC MONSIEUR ESPARGILIERE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une délibération autorisant une nouvelle convention d'études avec Monsieur Jérôme ESPARGILIERE, dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, a été votée le 26 mars 2012.

La présente délibération annule et remplace la délibération N°21 en date du 26 mars 2012, selon les modalités suivantes.

Monsieur le Maire énonce que l'étude de Monsieur Jérôme ESPARGILIERE, urbaniste retenu pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune, vient d'être déclarée en liquidation judiciaire.

Par conséquent, le cabinet chargé de la révision de notre Plan Local d'Urbanisme vient d'être dissous.

Cependant, Monsieur Jérôme ESPARGILIERE continue son activité et vient de s'associer avec un collaborateur. La nouvelle équipe d'études se nomme **UPE 2.0** (SAS au capital de 1000 €).

Cette société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy (Siren : 750 196 073 et N° de gestion : 2012 B255) et est représentée par **Monsieur Jérôme ESPARGILIERE** - Agence Grand-Est - 2 rue Loys de Chandieu 67000 STRASBOURG. Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle convention doit être signée avec l'étude nouvellement créée de Monsieur Jérôme ESPARGILIERE, et que l'état d'avancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme est conservé.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention d'études avec le cabinet UPE 2.0, représenté par Monsieur Jérôme ESPARGILIERE.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**NE VOIT PAS D'OBJECTION** à la modification des données statutaires du cabinet d'études chargé de la révision du Plan Local d'Urbanisme

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'études pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Arenthon avec le **cabinet UPE 2.0**.

#### **AMENAGEMENT ACCES CIMETIERE C.D. 19 - CREATION TOURNE A GAUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - RESERVES PARLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le plan de financement relatif au projet d'aménagement de l'accès au cimetière, s'élevant à la somme totale hors taxes de 622 090.- euros, a été préalablement approuvé.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une aide financière au titre des Fonds parlementaires pour le projet mentionné ci-dessus.

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**SOLLICITE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle au titre des Fonds Parlementaires pour l'aménagement de l'accès au cimetière sur le C.D. 19.

#### **APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE JEUNESSE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, suite à la création du service jeunesse, il est nécessaire d'approuver le règlement intérieur.

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur qui évoque :

- les règles applicables à la cantine, à l'accueil de loisirs périscolaire et à l'Ecole Municipale des Sports
- les mesures disciplinaires

Le Conseil, après délibération, à l'unanimité,

**APPROUVE** le règlement intérieur du service jeunesse dans son intégralité.

## **SERVICE JEUNESSE - AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à la création du service Jeunesse de la commune, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie propose un financement dans le cadre de la prestation de service ordinaire. La prestation de service ordinaire constitue la prise en charge d'un certain pourcentage des dépenses de fonctionnement des services et équipements d'accueil petite enfance ou d'accueil de jeunes.

Le versement de ces recettes supplémentaires est assujéti à la signature d'une convention entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie.

Il convient de préciser que l'accueil de jeunes sans hébergement doit être préalablement déclaré à la Direction Départementale Jeunesse et Sport (DDJS). En effet, la commune vient d'obtenir son agrément Jeunesse et Sport.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à l'obtention de la prestation de service ordinaire par la Caisse d'Allocations Familiales pour le service Jeunesse.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes conventions relatives à l'obtention de la prestation de service ordinaire par la Caisse d'Allocations Familiales au profit du service Jeunesse de la commune.

## **PROJET D'AMENAGEMENT DE LA MICROCRECHE - CHOIX DU MAÎTRE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que selon la délibération N° 20, en date du 26 mars 2012, la municipalité a le projet de réhabiliter une maison individuelle acquise en 2011 (Consorts LANOVAZ) afin de créer une structure d'accueil petite enfance.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil des résultats de la procédure adaptée pour le choix de la maîtrise d'œuvre, lancée pour l'aménagement de la microcrèche.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition d'honoraires, établie par l'étude de Monsieur CAPPELLARI Louis Jean (architecte) installée à BONNEVILLE, concernant :

- le dossier d'exécution et suivi des travaux : choix de tous les matériaux, couleur et appareillage, établissement des plans permettant la réalisation de l'ouvrage, établissement d'un descriptif détaillé et d'un quantitatif pour chaque corps de métier, y compris délais d'exécution, pour un total de 35 000,00 euros hors taxes.
- le suivi des travaux sera : coordination des travaux des divers corps d'état en fonction d'un planning précis et dans le respect des délais et contrôle des factures, réception des travaux avec le maître d'ouvrage.

Après étude de l'offre, elle a été jugée comme étant la plus économiquement avantageuse.

Le conseil, après délibération, à l'unanimité,

**DESIGNE** le Bureau d'Etudes CAPPELLARI Louis Jean situé à Bonneville comme maître d'œuvre pour la réhabilitation d'une maison d'habitation en structure d'accueil petite enfance.

**ACCEPTE** la proposition présentée pour un montant de TRENTE-CINQ MILLE euros (35 000,00 €) hors taxes.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de lancer la procédure dans le cadre des marchés publics.

Les élus ont précisé qu'une convention devait être établie avec le propriétaire voisin du bâtiment en question, pour que ce dernier donne son accord pour la création d'une microcrèche à proximité d'une activité agricole.

## **REVISION DU LOYER DE L'ÉPICERIE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que selon la délibération N° 21, en date du 3 mai 2010, le Conseil avait fixé le loyer

principal mensuel pour l'épicerie à la somme de DEUX CENT QUATRE-VINGT-CING EUROS ET TRENTE CENTIMES (285,30 €).

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de fixer le loyer mensuel pour la période du premier mai 2012 au 30 avril 2013.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'indice de référence des loyers, au dernier trimestre 2011, augmente de 2,11 % sur un an.

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le loyer principal mensuel à la somme de DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS ET TRENTE-DEUX CENTIMES (291,32 €).

Le conseil, après délibération, à l'unanimité,

**DECIDE**, que pour la période du premier mai 2012 au 30 avril 2013, le loyer principal mensuel soit fixé à la somme de DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS ET TRENTE-DEUX CENTIMES (291,32 €).

## **REVISION DU LOYER DU LOGEMENT DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, selon la délibération N° 39, en date du 2 juin 2009, l'appartement sis à l'école primaire Benoît Chamoux a été loué à Madame Marie-Noëlle GUITTET, employée auprès de la Collectivité, pour un montant de TROIS CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS ET HUIT CENTIMES (371,08 €).

Monsieur le Maire rappelle également que selon le bail établi, la révision du loyer est effectuée, chaque année, selon l'indice de référence des loyers paru avant la date de la révision.

Monsieur le Maire indique que selon la délibération N° 43, en date du 4 octobre 2010, la provision pour charges relatives aux dépenses de chauffage avait été fixée à la somme de quarante euros (40.- €).

Monsieur le Maire mentionne aux membres de l'assemblée que selon l'indice de référence des loyers, paru au quatrième trimestre 2011, une augmentation de 2,11 % peut être appliquée.

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer le loyer principal à la somme de TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT ONZE CENTIMES (378,91 - €) pour la période du premier avril 2012 au 31 mars 2013.

Il propose également de maintenir le montant de la provision mensuelle pour charges à QUARANTE euros (40.- €).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire et **FIXE** :

- le loyer à la somme de TROIS CENT SOIXANTE DIX-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT ONZE CENTIMES (378,91 - €)
- la provision mensuelle pour charges de chauffage à QUARANTE euros (40.- €)

## **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE PAR LA COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-FORON POUR L'ÉCOLE MALLINJOURD**

Monsieur le Maire donne lecture aux élus de la demande de participation financière faite par la commune de La Roche-sur-Foron pour les coûts de scolarité d'un enfant inscrit en classe d'intégration scolaire (C.L.I.S.) au sein de l'école Mallinjoud de la Roche-sur-Foron.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que l'article L. 2012-8 du Code de l'Éducation prévoit les motifs qui justifient, pour les classes élémentaires et maternelles, la demande d'une participation financière versée à la commune d'accueil par la commune de résidence.

En l'espèce, la raison de cette scolarisation est médicale.

La commune de La Roche-sur-Foron évalue le coût d'un élève inscrit en C.L.I.S à 94, 28 euros (QUATRE-VINGT QUATORZE EUROS ET VINGT-HUIT CENTIMES). Ce coût s'explique par l'acquisition de manuels scolaires, d'équipements spécialisés et par des interventions particulières.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**DONNE** son accord pour l'attribution d'une participation



financière de 94,28 euros (QUATRE-VINGT QUATORZE EUROS ET VINGT-HUIT CENTIMES) pour l'école Mallinjoud de la Roche-sur-Foron qui accueille un enfant domicilié sur la commune d'Arenthon.

#### **SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE PAR LE LYCEE GUILLAUME FICHET**

Monsieur le Maire donne lecture aux élus de la demande de subvention faite par le lycée polyvalent Guillaume Fichet pour un voyage linguistique et culturel en Italie du 25 au 30 avril 2012 pour deux élèves domiciliés à Arenthon.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil Municipal avait décidé d'octroyer une aide financière aux établissements scolaires, dans l'hypothèse où il s'agirait d'un voyage culturel ou linguistique de trois jours minimum.

Les membres du Conseil fixent l'aide financière octroyée aux établissements scolaires pour les voyages culturels et linguistiques des élèves de notre commune à dix euros (10.- €) par enfant et par jour.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**DONNE** son accord pour l'octroi d'une subvention demandée par le lycée polyvalent Guillaume Fichet pour un montant de CENT VINGT EUROS (120.- €) (dix euros multiplié par six jours multiplié par deux enfants).

#### **COMMISSION URBANISME & AMENAGEMENT DU VILLAGE**

- Suite à l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme, ce dernier va être envoyé aux personnes publiques associées.
- Courant juin, la commune va faire une demande pour nommer un commissaire enquêteur dont l'action débutera après les vacances d'été.

#### **COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS**

- Des films solaires ont été posés à la Mairie et à la Maison des Associations.
- Un portail pour l'accès aux toilettes publiques va être posé par l'agent technique, dans le cadre des travaux concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

#### **COMMISSION ENVIRONNEMENT**

- Monsieur LESNE a été autorisé à effectuer une coupe d'arbres, suite au dépôt d'une déclaration préalable. Un courrier va lui être envoyé pour lui demander de remettre en état le chemin. En effet, ces travaux forestiers ont causé une gêne pour les habitants environnants.

#### **COMMISSION ECOLE - PERISCOLAIRE**

##### **• ECOLE**

Le conseil d'école a eu lieu le mardi 27 mars 2012. L'effectif prévu pour la rentrée 2012 est de 93 enfants. Suite à l'exercice d'une évacuation, l'alarme a été vérifiée, elle est actuellement en état de marche.

#### **COMMISSION JEUNESSE ET SPORT**

- Les élus et les animateurs d'Arenthon ont présenté à la commission "centre de loisirs" de la Communauté de Communes du Pays Rochois les actions menées par le service enfance jeunesse de la commune. Cette commission n'a pas montré d'opposition à ce que soient proposées des animations ponctuelles à destination des enfants de 10 à 12 ans des communes d'Arenthon et de Scientrier, bien que ce créneau d'âge soit de la compétence de la C.C.P.R.
- Une enquête de satisfaction va être distribuée aux parents pour connaître le retour des parents vis-à-vis des activités proposées par le service Enfance Jeunesse.

#### **COMMISSION SOCIAL**

- L'épicerie communale propose désormais la presse locale et nationale. De nombreux journaux et magazines sont disponibles. Une enseigne « Presse » a été apposée sur la devanture de l'épicerie. Les élus suggèrent de mettre un panneau amovible à l'extérieur pour que ce service soit plus visible de la route.

#### **COMMISSION ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES AUX ESPACES PUBLICS**

- A l'extérieur, divers travaux vont être réalisés :
  - Fermeture avec un portail de la descente des toilettes publiques situées Place de l'École
  - Réfection de la place située devant l'épicerie
  - Pose de bandes podotactiles en extérieur et dans les locaux communaux (Mairie et École)

#### **SYNDICAT D'EAU**

- Des travaux vont être réalisés sur le réseau d'eau de Fessy par la société MTPP qui a été retenue pour le marché.
- Lors des précédentes séances du Conseil Municipal, il avait été évoqué la question de l'intervention de Didier TOULOUSE chez des personnes privées lorsque les réseaux d'eau avaient gelé. Les élus ont proposé de mettre un article dans l'Echo des îles en expliquant l'action du fontainier et en précisant ce qu'est la partie publique et la partie privée des réseaux. Par ailleurs, l'idée de facturer les interventions est en cours de réflexion.

# Etat civil - année 2012

## Naissances :

**Wesley, Daniel, Patrick, Montel BOULET**  
Né le 9 février 2012 à AMBILLY (Haute-Savoie)  
Fils de Luigi, Frédéric BOULET  
et de Alexandra, Mireille, Pascale ROBADEY  
Domiciliés : 1721, Route de Thonon

**Joana RIBEIRO GONCALVES**  
Née le 21 février 2012  
à CONTAMINE-SUR-ARVE (Haute-Savoie)  
Fille de Monsieur et Madame GONCALVES José  
Domiciliés : 1175, Route de Creulet

**Charline, Laly GAY**  
Née le 29 février 2012  
à CONTAMINE-SUR-ARVE (Haute-Savoie)  
Fille de Florent GAY et Karine VARELA  
Domiciliés : 1590, Route de Bonneville

**Gabin, Michel, Jean-Marie SENECAI**  
Né le 8 mars 2012 à SALLANCHES (Haute-Savoie)  
Fils de Jérôme, Sylvain, Laurent SENECAI  
et Hélène Clémence Gilberte HAUTOT  
Domiciliés : 120, Zone de la Papéterie

Il est à noter que pour les enfants dont les parents ne sont pas mariés, ces derniers doivent demander à la Mairie du lieu de naissance que soit transmis auprès de nos services l'avis de mention relatif à la naissance de l'enfant concerné ; à défaut, l'inscription auprès des tables annuelles et décennales de notre Commune ainsi que la parution dans le bulletin municipal ne seront pas possibles.

**Kyara ANDRE**  
Née le 2 avril 2012  
à CONTAMINE-SUR-ARVE (Haute-Savoie)  
Fille de Cyril, Julien ANDRE et Morgane LAUTEL  
Domiciliés : 90, Route de Fessy

**Diane, Martine, Marie, Madeleine MEILHAN BAUD**  
Née le 9 mai 2012 à ANNEMASSE (Haute-Savoie)  
Fille de Denis, Georges MEILHAN  
et Elodie, Amandine BAUD  
Domiciliés : 55, Impasse du Ruisseau

**Chiara CONSTANTIN**  
Née le 25 mai 2012  
à THONON-LES-BAINS (Haute-Savoie)  
Fille de Solen, Céline COLOMB  
Domiciliée : 1732, Route de Lanovaz

**Marcel, Denis GAILLARD**  
Né le 27 mai 2012  
à CONTAMINE-SUR-ARVE (Haute-Savoie)  
Fils de Sébastien GAILLARD  
et Géraldine, Marie, Emmanuelle CARDINET  
Domiciliés 925, Route de Lanovaz



## Mariages :

**Sophie, Martine, Virginie CORBON et Pierre-Yves, Gaston BERNARD**  
Le 31 mars 2012  
Domiciliés : 239, Route de Creulet

**Virginie DELGADO et Rodolphe, Bernard LEGROS**  
Le 19 mai 2012  
Domiciliés : 261, Route des Crêts de Fessy

## Décès :

**Ginette, Alice DECARROUX veuve DUC**  
Décédée le 2 février 2012  
à CONTAMINE-SUR-ARVE (Haute-Savoie)  
Domiciliée : 22, Chemin Martin

**Yves, Jean, Gérard VANSTEENKISTE**  
Décédé le 28 février 2012  
à METZ-TESSY (Haute-Savoie)  
Domiciliée : 792, Route de Lanovaz

**Robert, Marcel SCHAEFFER**  
Décédé le 3 avril 2012  
à CONTAMINE-SUR-ARVE (Haute-Savoie)  
Domicilié : Le Cluz, 190 Lotissement d'Andey

**Paul, Jean AGNIER**  
Décédé le 2 mai 2012 à LYON 8<sup>ème</sup> (Rhône)  
Domicilié : 209, Route de Creulet

**Michel, Jean BERTOLINI**  
Décédé le 12 mai 2012  
à CONTAMINE-SUR-ARVE (Haute-Savoie)  
Domicilié : 813, Route de Bonneville

**Sylvie, Jeanne, Maria VIOLLET veuve PERNET**  
Décédée le 18 mai 2012 à GENEVE (SUISSE)  
Domiciliée : 163, Route des Chars

**Juliette, Yvette FERRARI**  
Décédée le 29 mai 2012  
à CONTAMINE-SUR-ARVE (Haute-Savoie)  
Domiciliée : 334, Route de Berny

